Nations Unies S/PV.8022



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8022e séance

Jeudi 10 août 2017, à 10 heures

New York

Président :	M. Aboulatta	(Égypte)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

17-25226 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Nigéria à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Téte António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je tiens à saluer chaleureusement la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed, et je lui donne la parole.

La Vice-Secrétaire générale (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire au Conseil un compte-rendu de ma récente visite au Nigéria et en République démocratique du Congo. Cette visite, qui s'est déroulée du 19 au 27 juillet, a été la première de ce genre – une mission de haut niveau entièrement axée sur les femmes et la paix et la sécurité et le développement. J'ai été heureuse d'être accompagnée par la Secrétaire générale adjointe chargée d'ONU-Femmes et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, qui sont toutes deux ici avec moi aujourd'hui, ainsi que par Mme Bineta Diop, l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité. Nous étions quatre femmes africaines représentant deux organisations, en visite dans deux pays, avec un seul objectif : promouvoir la paix en favorisant l'égalité, l'autonomisation et le bien-être des femmes. Cela reflète à la fois la vision du Secrétaire général et le programme d'action du Conseil de sécurité, tel qu'énoncé initialement dans la résolution 1325 (2000) et réaffirmé plus récemment dans la résolution 2242 (2015).

Cette mission a également renforcé le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, étant donné que nous travaillons ensemble pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063, ainsi que le document connexe, le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé en avril à l'initiative du Secrétaire général. Je me réjouis que l'Observateur permanent de l'Union africaine présentera un exposé à mes côtés aujourd'hui, renforçant ainsi la nature conjointe de notre mission. Dans ce contexte plus large, je voudrais partager avec le Conseil certaines choses que nous avons vues et entendues, ainsi que quelques réflexions sur ce que nous devons faire désormais.

Dans les deux pays, nous avons rencontré les chefs d'État, des ministres, des donateurs, des diplomates, des dirigeants religieux, des parlementaires, ainsi que la Mission et les équipes de pays des Nations Unies. Nous avons mis un point d'honneur à passer la plus grande partie de notre temps avec les femmes et les filles les plus touchées par les conflits, y compris durant nos visites dans les camps de déplacés. Même si chaque pays est unique, les situations ont quelques similitudes. Les deux pays ont des taux de participation politique des femmes lamentablement faibles et connaissent des conflits marqués par des taux extrêmement élevés de violence sexuelle et sexiste. En République démocratique du Congo, la violence sexuelle est généralisée. Dans le nord du Nigéria, les enlèvements, les mariages forcés et l'utilisation des femmes comme kamikazes ont eu des effets catastrophiques, et, dans les camps, l'exploitation sexuelle, notamment sous forme de relations sexuelles contre de la nourriture, est une nouvelle tendance alarmante. Pour que nos réponses soient efficaces, la communauté internationale doit mieux comprendre le rôle des femmes dans le développement et la consolidation de la paix, ainsi que la problématique hommes-femmes dans les situations de conflit.

Les deux pays sont également en proie à de graves crises humanitaires. Le conflit qui dure depuis huit ans dans le nord-est du Nigéria a entraîné un risque de famine, déplacé 1,9 million de personnes et laissé 8,5 millions de personnes dans le besoin. En République démocratique du Congo, 7 millions de personnes ont besoin d'assistance et 3,8 millions de personnes sont déplacées, ce qui représente la plus grande population de déplacés en Afrique et l'une des situations les plus graves de ce type dans le monde. Ces circonstances terribles sont aggravées par une insuffisance marquée du financement de l'action humanitaire, notamment le problème du non-respect des engagements pris à la Conférence humanitaire d'Oslo pour le Nigéria et la région du lac Tchad. Il faut absolument nécessaire un financement durable et accru pour éviter la famine au

Nigéria et remédier à la crise humanitaire en République démocratique du Congo. Au-delà de ces préoccupations immédiates, étant donné que les deux crises sont enracinées dans le conflit, la pauvreté et les problèmes politiques, elles exigeront des solutions politiques régionales et des réponses intégrées qui transcendent les approches historiquement cloisonnées.

Je voudrais en venir maintenant à quelques-uns des traits propres de chaque pays. Au Nigéria, nous avons été émus par notre rencontre avec les filles de Chibok, facilitée par la Ministre des affaires féminines. Leur remarquable énergie, car elles se voient rescapées plus que victimes, suscite l'admiration. Beaucoup reçoivent une éducation et un appui psychosocial pour préparer leur réinsertion. Mais des milliers d'autres jeunes femmes qui ont été enlevées et libérées, soumises à des violences sexuelles et touchées par le conflit de diverses manières, n'ont pas encore reçu un soutien adéquat. Nous avons aussi pris contact avec des femmes et des filles déplacées qui sont exposées dans les camps à l'exploitation et la violence. Nous avons tenu des réunions avec des dirigeantes qui ont insisté sur la nécessité de prendre soin de la santé mentale des femmes et de les autonomiser.

Je félicite les Gouvernements nigérien, tchadien, camerounais et nigérian de leurs efforts pour promouvoir la stabilité, notamment par l'entremise de la Force multinationale mixte, dans la cadre de la coopération régionale dans la région du bassin du Lac Tchad. Le soutien de la communauté internationale restera crucial pour faire face aux causes profondes de la crise dans des situations fort complexes.

J'ai le plaisir de noter que, depuis notre visite, le Président par intérim du Nigéria a institué une Commission judiciaire chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme qui auraient été commises par des services nigérians de sécurité et de recommander les moyens de prévenir ces violations. J'approuve cette initiative et encourage les autorités compétentes à inclure la violence sexuelle et sexiste dans les travaux de la Commission. Les Nations Unies se tiennent prêtes à soutenir cet important effort, ainsi qu'à renforcer les mesures de protection prises à l'encontre des femmes et des filles déplacées.

La situation en République démocratique du Congo demeure complexe et instable : les acteurs armés, aussi bien étatiques que non étatiques, commettent des actes de violence, l'exploitation illicite des ressources naturelles se poursuit et les tensions politiques s'aggravent, même au sujet du retard de la tenue d'élections. Il y a des risques réels de voir s'accroître l'instabilité politique et la crise s'approfondir si l'accord du 31 décembre 2016 cesse d'être observé.

Nous sommes fort conscients de ces difficultés et d'autres encore, mais voyons cependant une chance réelle de mettre le pays sur la voie de la stabilité. Dans toutes nos réunions, nous avons souligné la nécessité de respecter et d'appliquer l'accord du 31 décembre et le fait que les Nations Unies sont disposées à prêter leur appui. Cette entreprise exigera un investissement plus ample, non un retrait partiel de nos capacités et ressources. S'il est impératif d'assurer l'utilisation la plus efficiente des ressources disponibles, surtout dans un environnement affecté par les contraintes budgétaires, il est tout aussi essentiel de prendre des mesures offrant aux populations vulnérables le niveau de protection nécessaire. À cet égard, je félicite la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) des mesures prises pour atténuer l'impact possible de la fermeture de ses bases en certains endroits, ainsi que de ses efforts pour mettre au point et appliquer une approche plus globale de la protection des civils.

Nous louons les efforts que déploie le Gouvernement, notamment avec la nomination d'un Représentant personnel du Président pour la violence sexuelle et le recrutement des enfants, afin de diminuer le nombre de cas de violence sexuelle imputables aux forces de sécurité et de prendre des mesures réelles vers la radiation de la République démocratique du Congo des rapports du Secrétaire général sur la violence sexuelle liée aux conflits. Ces efforts doivent se poursuivre, parallèlement au soutien des Nations Unies, jusqu'à sa disparition totale.

Au moment de notre visite, la commission électorale avait inscrit plus de 80 % des électeurs. Ce taux a maintenant dépassé 90 %, et il est prévu que les inscriptions vont aller plus vite dans la région des Kasais après l'apaisement des tensions. Les femmes représentent non moins de 48 % des électeurs inscrits, ce qui place le pays dans la même fourchette que des démocraties plus établies comme les Îles Salomon et le Paraguay. Il est très souhaitable de collecter des données ventilées par sexe. Non moins louable est la disposition relative à l'égalité des sexes inscrite dans la Constitution, qu'il faut maintenant transcrire dans la législation.

À cet égard, j'ai eu de longs entretiens avec le Président Kabila, qui s'est engagé à publier un calendrier

électoral et à tenir des élections qui se dérouleront sans violence et sous le contrôle des Congolais, mais où les observateurs internationale seront bienvenus. Nous nous félicitons de cet engagement et escomptons une publication rapide du calendrier électoral.

La délégation Nations Unies-Union africaine a rencontré à Goma des femmes transférées ici du fait de la fermeture d'un camp de personnes déplacées où elles avaient passé des années dans un complet dénuement. Malgré ces dures épreuves, certaines femmes ne voulaient pas retourner dans leurs communautés d'origine sans la garantie qu'une source capitale d'appui dans les camps – le microcrédit – resterait disponible. S'il n'était pas possible de différer la fermeture d'aucun des camps, je note avec satisfaction que notre intervention a permis aux femmes de rester dans les communautés locales et de continuer à recevoir un soutien grâce aux programmes de microcrédit facilités par ONU-Femmes. Pour elles, sécurité signifie autonomisation financière. Je remercie les donateurs qui ont généreusement prêté leur appui et appelle tous à faire encore davantage.

Nous avons aussi rencontré des femmes qui n'ont pas d'autre choix que de faire la cuisine au charbon dans leurs tentes, ce qui comporte un grand risque pour leur santé et celle de leurs enfants. Ces tentes étaient leur unique abri et le charbon, l'unique moyen pour elles de s'assurer subsistance et chaleur.

Nous nous sommes informés de l'avenir de ces femmes et de leurs familles après la fermeture du camp et avons appris que l'ONU ne dispose pas des fonds ni des moyens nécessaires pour passer de l'aide humanitaire au soutien des communautés hôtes ni des personnes réinsérées. Si nous pouvons débattre dans l'abstrait ici, à New York, du lien entre aide humanitaire et développement, il ne nous est pas possible de maintenir la paix ni de prévenir de nouvelles violences sexistes en l'absence de ressources allouées aux deux secteurs simultanément et d'un investissement réel dans un relèvement rapide. C'est dans cet esprit que j'encourage les donateurs à répondre aux difficultés de la réinsertion en République démocratique du Congo – sur la base des besoins, et seulement des besoins.

Durant son séjour en République démocratique du Congo, notre délégation a été informée de l'enquête de la MONUSCO sur le meurtre de deux experts qui travaillaient pour les Nations Unies. Le rapport sur cet horrible incident, que je condamne vivement, sera bientôt publié, et je voudrais réaffirmer que des enquêtes approfondies doivent être menées et que justice doit être faite des auteurs de ce crime. Les Nations Unies continueront de prêter leur appui jusqu'à ce que justice soit rendue.

Je tiens à remercier les nombreux hommes et femmes dévoués que nous avons rencontrés durant notre important et productif voyage, en particulier, les collègues de la MONUSCO, et surtout les femmes, dont le travail est fort apprécié par toutes les personnes rencontrées, de même que les équipes des Nations Unies dans les deux pays – et dans leur sein ONU-Femmes, dont l'action est si cruciale s'agissant de soutenir l'autonomisation des femmes. J'ai la gratitude la plus vive, pour son inappréciable contribution, envers le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violence sexuelle commises en période de conflit.

Je voudrais aussi exprimer ma gratitude et mes remerciements à l'Union africaine en tant que partenaire pour le progrès. Son partenariat est inappréciable alors que nous nous efforçons de continuer à travailler ensemble pour stabiliser la région, faire progresser l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020, et concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Un message a le plus vaste écho – l'investissement dans les femmes et les filles doit être au centre de nos activités au Nigéria, en République démocratique du Congo et au-delà si nous entendons assurer une paix et un développement durables. Il sera essentiel de porter une attention particulière au contexte pour que nos interventions obtiennent les résultats voulus. Nous attendons avec intérêt de travailler avec les gouvernements nationaux, les organisations régionales, la société civile, les femmes et les filles elles-mêmes et les partenaires internationaux pour offrir des résultats qui feront progresser la paix, le développement et la dignité pour tous.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. António.

M. António (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que l'Union africaine (UA) prend la parole au Conseil de sécurité depuis le début de la présidence de la République arabe d'Égypte, permettez-moi d'associer la voix de l'Union africaine aux éloges qui vous sont adressés, Monsieur le Président, et au soutien aux activités de votre présidence pour le mois d'août.

Je tiens à remercier sincèrement la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed, de son exposé très détaillé sur la mission, de sa large vision, de son engagement et de ses contributions à trouver, de concert avec l'Union africaine, des solutions durables pour une Afrique pacifique et stable. La Vice-Secrétaire générale, de concert avec l'Envoyée spéciale de la Commission de l'Union africaine sur les femmes et la paix et la sécurité, Mme Bineta Diop, avec la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, et avec la Représentante spéciale des Nations Unies chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Pramila Patten, a joué un rôle clef dans la conduite de la mission conjointe de solidarité de haut niveau Nations Unies-Union africaine au Nigéria et en République démocratique du Congo, qui s'est déroulée du 19 au 27 juillet 2017. Mme Bineta Diop souhaitait vivement participer à la séance d'aujourd'hui, mais des circonstances imprévues l'en empêchent.

La Mission conjointe de solidarité de haut niveau Nations Unies-Union africaine, qui a été menée dans le contexte du Forum des femmes dirigeantes pour la transformation de l'Afrique tenu à New York du 31 mai au 2 juin, a permis aux deux organisations de mieux évaluer le rôle positif que les femmes peuvent jouer en faveur de la paix, de la sécurité et du développement. La Mission a également permis de mieux faire comprendre, à la fois au niveau politique et au niveau opérationnel, qu'il n'est possible de transformer réellement et positivement la vie des populations vulnérables que lorsque l'Union africaine, l'ONU, les gouvernements, les organisations de la société civile ainsi que les femmes et les jeunes unissent leurs forces. Durant toute la mission, nous avons pu voir comment les efforts conjoints permettaient de s'engager avec une persévérance inédite en faveur de la réalisation d'objectifs communs.

L'Afrique est une région stratégique pour la stabilité du monde et les femmes et les jeunes jouent un rôle central dans la promotion de la paix, de la sécurité et du développement. La Commission de l'Union africaine demeure un partenaire clef de l'ONU pour la mise en œuvre sur le continent du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

L'Union africaine est également à l'avant-poste de la phase de mise en œuvre du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, ce document historique signé en avril par le Secrétaire général, M. António Guterres, et le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat. Ce texte qui fera date souligne deux aspects stratégiques de la collaboration entre l'Union africaine et l'ONU. Le premier est que les défis à la paix et à la sécurité en Afrique sont trop complexes pour qu'une organisation puisse à elle seule les relever correctement. Le second, c'est que l'Union africaine et l'ONU doivent travailler de concert pour identifier les indicateurs de conflits potentiels et prévenir ces derniers.

C'est dans cet esprit de prévention et de coopération renforcée que le Président de la Commission de l'Union africaine a demandé à l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité de participer à la Mission conjointe de solidarité de haut niveau Nations Unies-Union africaine, réaffirmant ainsi son attachement à la promotion du rôle des femmes dans les processus de paix sur le continent.

L'évolution des conflits a mis en évidence des problèmes alarmants, notamment l'aggravation des crises humanitaires à laquelle la Vice-Secrétaire générale a fait référence, ainsi que la montée de l'extrémisme violent. Les graves problèmes humanitaires, tels que ceux rencontrés dans le nord-est du Nigéria et dans les régions de l'est et du Kasaï de la République démocratique du Congo, ont un impact important sur le bien-être des communautés, en particulier les femmes et les filles. De plus, des groupes armés tels que Boko Haram utilisent de plus en plus des jeunes filles comme agents de violence et kamikazes. Quelques jours avant la visite de la délégation conjointe des Nations Unies et de l'Union africaine à Maiduguri, quatre kamikazes de Boko Haram ont tué 19 personnes dans une série d'attaques. On a su plus tard que l'un des quatre kamikazes était une jeune femme. Pour mettre fin à une tendance aussi inquiétante et éviter la marginalisation pouvant conduire à l'exclusion et à la radicalisation, il est nécessaire de soutenir l'autonomisation socioéconomique des femmes.

À ce jour, il n'y a pas d'autre solution au problème des acteurs transnationaux qui modifient constamment leurs modes opératoires que de s'adapter rapidement à l'évolution des conflits et de répondre efficacement aux conséquences désastreuses que cela a sur les populations vulnérables. À cet égard, l'Union africaine condamne fermement les violations persistantes des droits des femmes et des enfants, la dégradation de leur bien-être et toutes les formes de violence perpétrées contre

eux dans les pays touchés par un conflit ou qui sortent d'un conflit.

Ce n'est pas un hasard si la Mission conjointe Nations Unies-Union africaine a été menée sous le thème « Revitaliser la participation et le leadership des femmes en faveur de la paix, de la sécurité et du développement ». L'Union africaine et l'ONU sont conscientes de l'importance de la participation et du leadership des femmes dans les initiatives de paix, de sécurité et de développement. La Mission a donné une plus grande visibilité au rôle que les femmes africaines peuvent jouer en faveur de la prévention, de la paix, de la sécurité, du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. En outre, la délégation de haut niveau a offert une plate-forme inédite pour faire entendre la voix des femmes sur place et faire connaître leurs expériences à celles qui occupent des postes à responsabilités dans leurs pays respectifs, y compris les femmes qui sont chefs d'État, ministres des affaires étrangères ou députées. La délégation a pu obtenir directement auprès de femmes et de jeunes femmes leaders qui travaillent activement sur le terrain des informations concernant un certain nombre de besoins clefs, notamment le renforcement des actions de terrain en faveur de la paix, de la sécurité et du développement, l'autonomisation des femmes grâce à une éducation de qualité et au renforcement de leurs compétences professionnelles, et la mise à disposition des infrastructures nécessaires à leur réadaptation physique et mentale dans les pays victimes de conflit ou sortant d'un conflit.

L'Union africaine continue de soutenir la réadaptation et l'autonomisation des personnes déplacées et des victimes de la violence sexuelle. Suite à la Conférence humanitaire d'Oslo pour le Nigéria et la région du bassin du lac Tchad tenue en février, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à sa session du 19 juillet, a invité la communauté internationale à fournir une assistance suffisante et adaptée aux besoins des personnes touchées par des situations d'urgence humanitaire. Il faut également garantir le décaissement rapide des engagements financiers qui ont été pris afin d'atténuer la crise humanitaire actuelle.

Dans cet esprit, l'Union africaine félicite le nouveau Fonds humanitaire commun des Nations Unies d'avoir alloué plus de 10,5 millions de dollars pour venir en aide aux femmes, aux enfants et aux hommes ayant besoin d'une assistance humanitaire vitale, dans la droite ligne du Fonds humanitaire mis en place par le Nigéria. Nous sommes conscients que la communauté internationale doit renforcer ses efforts humanitaires et en matière d'assistance dans les régions touchées par le conflit en République démocratique du Congo.

L'Union africaine va continuer de travailler en étroite collaboration avec l'ONU pour venir en aide aux populations touchées par des conflits, y compris les communautés déplacées et les communautés d'accueil, qui endurent une situation marquée par l'absence de paix et de sécurité, une crise humanitaire et le manque de développement, sans parler du risque de famine par trop sous-évalué. À cet égard, l'Union africaine salue les efforts sans précédent déployés par ses États membres et les premiers intervenants pour faire face aux crises humanitaires et de réfugiés, à l'image de la crise en Ouganda.

La Mission conjointe de solidarité de haut niveau Nations Unies-Union africaine a mis en avant un certain nombre de recommandations clefs qui sont essentielles pour parvenir durablement à la paix, à la sécurité et au développement de manière générale. Premièrement, il faut mettre l'accent sur l'autonomisation et le retour des personnes déplacées et des réfugiés, en particulier les femmes et les enfants. Deuxièmement, il faut faciliter la stabilisation des pays confrontés à des problèmes de paix et de sécurité en leur fournissant l'appui humain, financier et technique nécessaire, en particulier grâce au renforcement de la participation des femmes. Troisièmement, nous devons améliorer l'accès des organisations humanitaires, conformément au mandat du Conseil de paix et de sécurité et à l'Architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine. Enfin, il faut améliorer la participation effective des femmes et des jeunes à la prévention des conflits, à la médiation, aux processus électoraux et à la prise de décisions afin de leur permettre d'agir comme agents de paix.

Tandis que l'Union africaine et l'ONU s'attellent à mettre en avant le rôle des femmes dans la paix, la sécurité et le développement en Afrique, je voudrais souligner que la Mission conjointe de solidarité de haut niveau Nations Unies-Union africaine s'est également déroulée dans l'esprit des actions prioritaires définies par le Réseau des femmes leaders africaines, lancé par la Commission de l'Union africaine en partenariat avec ONU-Femmes et l'Allemagne.

Le Réseau des femmes leaders africaines vise à renforcer le leadership des femmes dans la gouvernance, la paix et la sécurité, le tout afin de transformer l'Afrique. Le Réseau constitue un point de départ pour renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine et il apporte

une contribution spécifique à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), laquelle avait été présentée par la Namibie en 2000. Le partenariat tripartite noué entre l'Union africaine, ONU-Femmes et l'Allemagne, qui sous-tend le Réseau des femmes leaders africaines, s'est donné pour objectif de définir des mesures concrètes et viables pour les femmes en Afrique, en droite ligne de l'attachement que montrent l'Union africaine et l'ONU à la prévention et à l'élaboration de solutions concrètes sur le terrain.

Le plan d'action du Réseau renforce la nécessité de créer un fonds dans le cadre de cette plateforme, aux fins de traiter des questions concrètes sur le terrain, comme le renforcement des capacités des femmes et des jeunes filles par l'éducation et la consolidation des infrastructures éducatives, en construisant des écoles et des centres de soutien. Ce besoin de renforcer les dispositifs de soutien pédagogique, physique et mental s'est révélé vital au cours des échanges productifs entre la délégation de haut niveau et les femmes et les jeunes filles sur le terrain. L'éducation et le renforcement des capacités offriront le cadre nécessaire pour que les femmes, les filles et les communautés en général puissent susciter une meilleure prise de conscience des questions relatives à l'égalité des sexes, notamment s'agissant de lutter contre la violence sexuelle.

Nos constatations conjointes sur le terrain ont confirmé que les femmes et les filles touchées par les conflits et les tragédies humanitaires sont en mesure de gérer les activités des camps, d'être un dispositif de soutien pour d'autres victimes et d'aider aux processus de réadaptation et de réinsertion grâce au microcrédit et au soutien par les pairs, et qu'elles sont disposées à le faire. La Mission conjointe de solidarité de haut niveau Nations Unies-Union africaine au Nigéria et en République démocratique du Congo a permis de conclure à l'importance de renforcer les capacités des institutions et des systèmes de justice des pays en situation de conflit ou qui en sortent. L'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité informera le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine des conclusions de la Mission conjointe de solidarité de haut niveau.

Pour terminer, il est notoire qu'aucune organisation ne peut, à elle seule, assurer la paix et la sécurité mondiales, d'où la nécessité pour l'Union africaine et l'ONU de collaborer étroitement au service de la paix et de la sécurité en Afrique. Nos efforts doivent continuer de tirer parti de nos avantages comparatifs pour atteindre nos objectifs stratégiques. À cet égard, le partenariat stratégique qui se fait jour entre l'Union africaine et l'ONU dans les domaines de la paix et de la sécurité doit être renforcé, sur la base d'une interprétation créative des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, afin de permettre à l'Union africaine et à ses mécanismes régionaux de jouer pleinement leur rôle en tant que parties intégrantes de la sécurité collective.

Enfin, l'Union africaine prend acte de vecteurs de conflit souvent négligés, comme la violence sexiste et les inégalités entre les sexes, et réaffirme donc sa profonde détermination à privilégier des stratégies préventives qui renforcent l'autonomisation des femmes et s'attaquent aux sources d'instabilité qui sèment douleur et violence sur notre continent, comme le prévoit la Charte de l'Union africaine.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. António de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Téte António et, avant tout, la Vice-Secrétaire générale, de nous avoir fait part de leurs analyses de la visite importante qu'ils ont effectuée en République démocratique du Congo et dans le nord du Nigéria.

Qu'il me soit également permis de louer le travail d'ONU-Femmes et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, qui a elle aussi pris part à cette visite. Ensemble, ils nous ont véritablement fait comprendre vraiment les conséquences atroces et disproportionnées que ces deux crises ont sur les civils et, en particulier, sur les femmes et les filles. Il s'agit de conséquences que le Conseil ne connaît que trop bien, depuis que nous nous sommes rendus dans la région du lac Tchad en mars, mais je suis sûr que, parmi ceux d'entre nous qui avons pris part à cette mission, personne n'oubliera les récits de détresse que l'on nous a relatés. Nous avons entendu tellement de ces récits, de la bouche de mères ou de filles qui avaient tout perdu – leurs enfants, leurs familles, leurs foyers et leur espoir – à cause de Boko Haram.

Malheureusement, il semble que ces récits sont toujours d'actualité. Malgré les efforts de l'ONU, de l'Union africaine et des gouvernements de la région, les souffrances continuent, et plus de 2 millions de

personnes, dont plus de 96 % à cause de l'insurrection, sont toujours déplacées dans la région du lac Tchad. Des récits analogues sont également racontés haut et fort en République démocratique du Congo, qui compte désormais le plus grand nombre de déplacés en Afrique. Les informations qui nous parviennent depuis les Kasaïs devraient nous donner la nausée. Elles font état de charniers et de meurtres et mutilations sauvages, y compris de femmes et d'enfants. Elles évoquent une violence sexuelle endémique. Plus de 1 000 affaires ont été traitées depuis que la crise a éclaté l'an dernier, le nombre réel de cas étant susceptible d'être beaucoup plus élevé.

Du fait de cette crise, 400 000 enfants sont exposés au risque de malnutrition aiguë sévère. Si la situation en République démocratique du Congo et celle dans le nord du Nigéria diffèrent à bien des égards, elles sont toutefois le produit d'un même cercle vicieux. Il s'agit d'un cycle d'instabilité qui engendre la violence et conduit à une débâcle des institutions. Il s'agit d'un cycle qui permet à des groupes comme Boko Haram de prospérer et de commettre les crimes les plus odieux.

Pour dire les choses simplement, il nous faut briser ce cycle. Quand je dis « nous », j'entends nous tous, y compris le Conseil de sécurité, mais la responsabilité en incombe d'abord et avant tout aux gouvernements concernés. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le Gouvernement nigérian ont le devoir de rétablir la stabilité, parce que l'instabilité alimente les crises. Ce faisant, ils doivent respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Ils ne peuvent pas faire partie du problème s'ils souhaitent faire partie de la solution.

Cela veut dire que les gouvernements doivent protéger les civils tandis qu'ils rétablissent la stabilité. Cela veut dire qu'ils doivent donner suite aux allégations de violations des droits de l'homme, et notamment de violence sexuelle, que ces allégations visent leurs propres forces ou tout autre groupe – ce qui inclut également les soldats de la paix des Nations Unies. Cela veut dire que les gouvernements doivent demander des comptes à ceux qui ont commis ces crimes, et montrer qu'il ne saurait y avoir ni impunité ni échappatoire et que la loi s'applique à tout le monde.

Nous devons les aider dans cet effort. C'est pourquoi le Royaume-Uni, de concert avec l'ONU et les organisations non gouvernementales partenaires, aide le Gouvernement nigérian à restaurer les services sociaux de base dans les zones qu'il a stabilisées. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à verser 6 millions de dollars pour appuyer l'action humanitaire dans les Kasaïs, et c'est pourquoi nous sommes favorables à la décision unanime du Conseil des droits de l'homme de déployer une équipe d'experts pour examiner la situation qui règne sur place. C'est pourquoi nous dispensons aux forces armées nigérianes et aux contingents africains de maintien de la paix des formations sur la protection des civils et sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste. Et c'est pourquoi le Royaume-Uni finance une assistance juridique en République démocratique du Congo, afin d'aider les victimes de ces crimes.

Mais en fin de compte, toutes ces mesures sont relativement à court terme. Pour mettre fin aux crises qui touchent de façon disproportionnée de si nombreuses femmes et filles en République démocratique du Congo et au Nigéria, nous avons besoin de constater des progrès à long terme concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, au cœur duquel figure l'égalité des femmes dans tous les aspects de la vie politique, gouvernementale et sociale. Il est inacceptable que les femmes continuent d'être si faiblement représentées dans les processus officiels de paix et de gouvernance, alors que les études ont à maintes reprises montré que la participation des femmes à ces processus contribue en définitive à leur réussite.

Au Nigéria, par exemple, la participation des femmes à la Chambre des représentants et au Sénat est en recul depuis 2011. Elle s'élève actuellement à environ 5 % et, en République démocratique du Congo, seules deux femmes ont participé aux discussions visant à parvenir à un accord politique pendant la crise de l'an dernier. Si ne serait-ce qu'une seule femme de plus y avait participé, elles auraient égalé le nombre total de femmes représentant les États membres du Conseil de sécurité à cette table. Que ce soit en République démocratique du Congo, au Nigéria ou, de fait, au Conseil de sécurité, nous devons tous plaider en faveur d'une participation pleine et active des femmes. Cela fait trop longtemps que les femmes endurent ces crises et s'efforcent d'y survivre. Il est plus que temps qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle dans le règlement de ces crises.

M. Seck (Sénégal) : Je commencerai par vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation égyptienne, d'avoir convoqué cette séance d'information consacrée aux objectifs et aux résultats de la Mission conjointe de solidarité de haut niveau conjointe Nations Unies-Union africaine qui vient de visiter la République

fédérale du Nigéria et la République démocratique du Congo, du 19 au 27 juillet.

Je voudrais saluer, en les félicitant, la participation de la Vice-Secrétaire général, Mme Amina Mohammed, celle de l'Ambassadeur Téte António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que celles de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Secrétaire générale adjointe chargée d'ONU-Femmes, que nous saluons. Je remercie la Vice-Secrétaire générale et l'Ambassadeur Téte António pour la qualité de leurs présentations respectives, très complètes, très riches.

L'Union africaine et l'ONU ont bien raison d'avoir choisi de visiter conjointement ces grands deux pays africains, qualifiés à juste raison de géants du continent, géants par la superficie, par la démographie, par le poids économique, par la riche diversité culturelle et aussi par une extraordinaire biodiversité, et ce, en vue de promouvoir un développement réellement durable et inclusif. En effet, à bien analyser la situation des pays visités, et dans bien d'autres cas, la conviction du Sénégal est que l'approche femmes, paix et sécurité est un instrument utile dans la panoplie des mécanismes et processus mis en branle pour répondre aux crises et pour bâtir la résilience des États et des communautés en question face à la multiplicité des défis traditionnels, mais aussi des menaces nouvelles.

Faut-il rappeler que la résolution 1325 (2000) est d'inspiration africaine? L'Ambassadeur Téte António vient de le rappeler, elle est d'inspiration namibienne. Voilà pourquoi la délégation sénégalaise estime que la configuration de la mission, qui a associé le haut leadership féminin de l'Organisation des Nations Unies à celui de l'Union africaine, au-delà de la symbolique, nous apparaît comme une belle illustration de la coopération entre l'ONU et l'organisation panafricaine, coopération si utile pour prendre en charge de manière appropriée les nombreux défis de paix, de sécurité et de développement au niveau de l'Afrique.

La délégation sénégalaise voudrait donc féliciter vivement les initiateurs de cette mission qui, comme nous l'ont exposé nos intervenants, a été riche en enseignements. Nous souhaitons qu'elle soit aussi riche en impacts, autant sur les décideurs que sur les cibles, à savoir les femmes de ces pays et en particulier celles directement affectées par les crises politiques, sécuritaires et humanitaires. Voilà donc un modèle d'action concertée qui constitue assurément un pas de plus dans la mise en œuvre de la résolution 2242 (2015), adoptée par le Conseil en octobre 2015, soit 15 ans après la résolution pionnière 1325 (2000) que je viens de mentionner, en ce que la visite a permis de mettre en lumière les situations de crise au niveau des pays visités sous l'angle particulier de la place et du rôle de la femme dans le devenir de leurs sociétés et pays, surtout en période de conflit.

Ma délégation voudrait relever avec satisfaction, eu égard au contenu de cette mission de haut niveau, la volonté d'aligner et de mettre en cohérence, sur un plan pratique, les objectifs de développement durables et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi que l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Pour finir, nous restons convaincus que l'importante somme d'informations qui a pu être réunie sur le terrain, ainsi que les interactions positives auxquelles la Mission conjointe a eu droit, aussi bien au Nigéria qu'en République démocratique du Congo, notamment avec les plus hautes autorités de ces pays ainsi qu'avec les femmes victimes des conflits et les crises, telles les lycéennes de Chibok, permettront de renforcer le travail des réseaux constitués pour mieux prendre en charge la problématique femmes, paix et sécurité.

Le Sénégal se fait l'écho de l'appel lancé par la Vice-Secrétaire générale pour une plus grande mobilisation de la communauté internationale en faveur de ces deux pays, en faveur de la sous-région de l'Afrique centrale et en faveur de l'Afrique en général. Le mois prochain, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine procéderont à Addis-Abeba à la onzième série de consultations annuelles, et je ne vois pas d'occasion meilleure pour donner suite à sa visite.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : L'État plurinational de Bolivie remercie la présidence égyptienne d'avoir convoqué et organisé cette séance importante. Nous saluons également la présence parmi nous de la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed, et de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Téte António.

La Bolivie voudrait remercier, en particulier, la Vice-Secrétaire générale, non seulement de son exposé, mais aussi de son initiative d'organiser la première mission conjointe de haut niveau Nations Unies-Union africaine, qui a mis l'accent sur l'importance de la

participation des femmes aux processus de paix, de sécurité et de développement, ainsi que sur la lutte contre la violence sexuelle en période de conflit armé. Nous pensons que ce voyage peut devenir un modèle et que les visites de cette nature pourraient avoir lieu non seulement en Afrique, mais également dans d'autres régions du monde. Les deux thèmes sont nécessaires pour sensibiliser la société au rôle que doivent jouer les femmes dans tous les domaines – économique, politique et social – eu égard au droit international et en particulier, au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

En ce qui concerne les violences sexuelles commises en période de conflit, la Bolivie considère que ce crime est l'un des actes les plus inhumains qui soient, dont les conséquences émotionnelles et physiques pèsent de manière permanente sur le développement personnel des survivants. La communauté internationale doit maintenant faire face à ce problème en unissant ses efforts pour mettre en œuvre des mesures aux niveaux national, régional et international. Nous pensons que les violences sexuelles commises en période de conflit constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi le Conseil de sécurité a décidé d'adopter le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et d'appeler à sa mise en œuvre.

À cet égard, nous soulignons les efforts déployés par l'ONU pour appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2242 (2015), et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en vue d'intégrer de manière efficace la problématique hommes-femmes. Toutefois, en dépit de ces efforts, la participation des femmes reste marginale. Le Conseil de sécurité a adopté à lui seul huit résolutions consacrées aux violences sexuelles à l'égard des femmes et à la forte corrélation qui existe entre les processus de paix et la participation des femmes à ces processus. Nous devons continuer à œuvrer pour que la situation des femmes dans les situations de conflit soit traitée comme une question prioritaire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Il y a 17 ans, la résolution 1325 (2000) soulignait le lien fondamental qui existe entre le respect de l'égalité des sexes et la paix et la sécurité internationales.

La violence sexuelle en période de conflit ne fait pas de distinction entre les sexes, mais elle touche principalement les femmes et les filles, qui sont victimes de viol, d'esclavage sexuel, de prostitution forcée, de mariage forcé, de stérilisation forcée et d'autres formes de violence. Le cas du Nigéria en est un exemple : depuis 2014, l'extrémisme violent imposé par le groupe terroriste Boko Haram a conduit à l'enlèvement d'environ 7 000 femmes et filles qui sont victimes de ces crimes, laissant des blessures profondes au sein de la population féminine du pays.

De même, les groupes terroristes utilisent la violence sexuelle non seulement comme arme de guerre, mais également comme moyen de financement de leurs activités. En ce sens, il est nécessaire de lutter contre la légitimation des gains illicites provenant de l'exploitation sexuelle et de la prostitution forcée, lesquelles s'insèrent dans le système financier mondial à travers le blanchiment d'argent et ce que l'on appelle les paradis fiscaux, qui tendent à diminuer ou éliminer les contrôles dans divers domaines d'investissements. À cet égard, il est nécessaire de mener une enquête afin de savoir si ces groupes terroristes ont accès à ces « paradis fiscaux ».

De même, nous jugeons préoccupante la détérioration constante de la situation humanitaire en République démocratique du Congo. Selon les données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dans la région du Kasaï, l'une des régions les plus touchées par la violence, plus de 500 enfants ont été intégrés aux groupes armés. Plus de 600 cas de violence sexuelle ont été enregistrés depuis août 2016, et l'on compte de nombreux cas de victimes de traite et de trafic d'êtres humains, d'exécutions sommaires, d'arrestations et de détentions arbitraires. D'autre part, conformément aux données de l'UNICEF, dans cette région, la violence entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et la milice Kamuina Nsapu a touché un nombre considérable d'enfants.

À tout cela s'ajoute l'une des conséquences les plus difficiles à surmonter pour les survivants, et pour leurs enfants, à savoir affronter la stigmatisation, la discrimination qui les touche également, et la marginalisation socioéconomique qui les relègue au rang de citoyens de seconde zone. La communauté internationale doit donc contribuer en appuyant les initiatives nationales axées sur la réinsertion dans la société des survivants et de leurs enfants qui ont vécu ces traumatismes, afin qu'ils puissent jouir pleinement de leurs droits.

À cet égard, la Bolivie appuie la stratégie en quatre points présentée par le Secrétaire général pour prévenir l'exploitation et les violences sexuelles et pour

répondre aux cas existants, qui consiste notamment à : donner la priorité aux victimes et à écouter leurs besoins et le récit de leurs expériences; mettre fin à l'impunité qui encourage la stigmatisation; promouvoir la participation de la société civile et de membres extérieurs; et améliorer la communication stratégique aux fins de la conscientisation. À cela, nous devons ajouter l'application de mesures nécessaires pour la prévention des conflits armés et la promotion de la participation des femmes dans les processus de paix, de sécurité et de développement.

De même, nous sommes conscients qu'il existe encore des défis structurels, tels que la logique patriarcale d'appropriation et d'appartenance du corps des femmes, de contrôle sur leur sexualité et même sur leurs capacités de procréation. La violence contre les femmes est l'expression d'un système patriarcal enraciné dans la société, et ce système se radicalise encore plus lorsque nous voyons, quotidiennement, que des femmes et des filles sont utilisées, entre autres, comme des boucliers de guerre.

La Bolivie souligne le renforcement de la coopération entre l'ONU, l'Union africaine et d'autres organisations régionales dans la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits. L'étroite communication entre la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU et l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine s'est révélée très importante pour pouvoir appliquer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité sur le continent africain, ainsi que pour renforcer les mécanismes existants.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que l'Agenda 2063 placent l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme parmi leurs objectifs primordiaux. Sans la femme comme actrice principale, des avancées sont impossibles dans le progrès social. L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit de l'homme, elle permet également d'établir la base nécessaire pour atteindre la paix et le développement durables.

Dans notre expérience, l'expérience bolivienne, l'administration souveraine des ressources naturelles est primordiale pour le développement socioéconomique d'un État, et c'est en vertu de ce facteur, en plus du leadership et de la volonté politique, que l'on peut atteindre un changement structurel dans les principaux domaines de développement.

La Bolivie, depuis la promulgation de la nouvelle Constitution politique de l'État en 2009, a mis au point et appliqué une législation pour l'édification d'une société équitable et offrant une égalité des chances aux femmes. En mettant l'accent sur leur autonomisation politique qui établit la parité et l'alternance dans les listes des candidates et candidats aux postes de représentation, la Bolivie occupe le deuxième rang mondial des pays ayant la meilleure représentation des femmes au Parlement. Dans le domaine économique, via la loi de reconduction communautaire de la réforme agraire, le droit des femmes à la propriété foncière est garanti.

Pour terminer, la Bolivie propose d'établir, en plus du pacte présenté par le Secrétaire général, un pacte qui garantisse l'autonomisation et l'inclusion de la femme en relation avec l'objectif 5 du Programme 2030. Bien que cette question ne relève pas de la compétence du Conseil de sécurité mais dans d'autres organes du système, puisqu'elle a maintenant été soulevée, nous proposons de l'examiner. Ce pacte doit, premièrement, garantir l'autonomisation politique de la femme par des lois qui garantissent la parité et l'alternance dans les postes de représentation; deuxièmement, garantir et encourager sa participation dans les processus de paix grâce à un rôle actif dans la prévention, la médiation et le dialogue, pour trouver des solutions dans des conditions égalitaires; troisièmement, garantir sa participation dans la reconstruction après un conflit par la réintégration économique, sociale et culturelle de la femme; et quatrièmement, garantir l'autonomisation économique de la femme, au moyen de lois et de politiques publiques qui permettent, entre autres, d'accéder à la propriété des terres et aux crédits pour son indépendance économique. Tous les processus de paix et de développement doivent évidemment inclure les femmes si nous voulons vraiment une paix juste, stable et durable.

M[me] Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur Téte António et,en particulier, la Vice-Secrétaire générale Mohammed, de leurs exposés sur les difficultés considérables que les femmes continuent de rencontrer en République démocratique du Congo et dans la région du bassin du lac Tchad. Nous nous félicitons de cette première action commune que la Vice-Secrétaire générale a lancée avec l'Union africaine pour susciter l'attention nécessaire et un élan international renouvelé autour de la promotion des rôles des femmes dans les processus de paix, de sécurité et de développement dans le monde. Le Conseil de sécurité doit s'attacher à mieux comprendre les menaces auxquelles sont confrontées

les femmes dans les zones de conflit et que reconnaître que nous pouvons mieux aider les pays à se relever d'un conflit en favorisant la pleine inclusion des femmes dans les processus de paix.

En République démocratique du Congo, le recours à la violence sexuelle en période de conflit a une longue histoire, et les violences récentes dans les régions du Kasaï n'en sont que les derniers horribles exemples en date. Depuis le mois d'août, plus de 600 cas de violence sexuelle dans le Kasaï ont été rapportés à l'Organisation des Nations Unies, dont 186 cas de violences sexuelles liées aux conflits commises par certaines unités des Forces armées de la République démocratique du Congo. Nous avons entendu dire que des atrocités seraient commises contre des civils, notamment des exécutions d'enfants. Des civils sont mutilés, brûlés vifs et tués à l'arme blanche, et la violence continue de s'aggraver. La violence et les violations persistantes et flagrantes ont contraint plus d'1,3 million de personnes de fuir leurs foyers en quête de sécurité.

Il est important que la Vice-Secrétaire générale ait soulevé ces questions avec nous aujourd'hui. De trop nombreuses victimes souffrent, et leur sort ne reçoit que trop peu d'attention. Le Conseil de sécurité doit agir maintenant pour mettre fin à cette violence, notamment en exigeant que les forces gouvernementales mettent un terme aux violations et demandent des comptes à ceux qui commettent des actes de violence sexuelle et d'autres atrocités.

Au Nigéria, Boko Haram a ravagé les régions du nord-est du pays, enlevant des centaines de femmes et d'enfants, les réduisant à l'esclavage et en faisant subir un lavage decerveau à ces victimes pour qu'elles commettent de nouvelles attaques. Au moins de mars de cette année, j'ai eu l'occasion, avec d'autres membres du Conseil, de me rendre dans la région du bassin du lac Tchad et de rencontrer les déplacés à Maiduguri, dans le nord-est du Nigéria. Les femmes parlaient de façon émouvante de ce qu'elles ont subi aux mains de Boko Haram. Nous avons entendu des récits d'enlèvements et de mariages forcés, ainsi que d'exploitation sexuelle et sexiste commis par Boko Haram et d'autres groupes armés. Et les victimes, dont des femmes et des filles, continuent de souffrir énormément de la stigmatisation et du manque d'appui psychosocial. Ces sévices sont écœurants; ils doivent nous choquer.

Sept années de violence dans le nord-est du Nigéria ont coûté la vie à plus de 15 000 personnes, contraint plus de 2 millions de personnes de quitter leurs foyers, et rendu plus de 4,7 millions de personnes dépendantes de l'aide alimentaire et exposées au risque de famine dans de nombreuses régions. Comme la Vice-Secrétaire générale l'a indiqué, les femmes et les filles qui ont été libérées des traumatismes qu'elles ont subis aux mains de Boko Haram retournent parfois dans leurs villages et y subissent un nouveau traumatisme. Cette nouvelle réalité se traduit par l'exclusion et le rejet de la part de communautés qui étaient autrefois les leurs. Après avoir été capturées par Boko Haram, nombre de ces femmes et de ces filles ne peuvent pas rentrer chez elles, même une fois libérées. Ces femmes et ces filles et, dans de nombreux cas, les enfants nés alors qu'elles étaient prisionnières de Boko Haram, sont confrontés à l'itinérance et au désespoir, et ces problèmes peuvent perdurer pendant plusieurs générations. Les États-Unis vont continuer d'œuvrer avec le Gouvernement nigérian pour éliminer Boko Haram et soutenir la stabilisation dans le nord-est.

La menace posée par Boko Haram et les groupes affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant en Afrique de l'Ouest reste grave, mais tandis que nous agissons pour régler le conflit, il demeure essentiel que le Nigéria continue d'oeuvrer pour gagner la paix. Cela passe par le renforcement des institutions gouvernementales, en particulier les gouvernements locaux et les régions touchés par le conflit, le soutien à l'investissement et au développement économique, la fourniture de services aux citoyens et la mise en place de programmes de désarmement, de démobilisation, de déradicalisation et de réintégration efficaces et coordonnés à l'échelle régionale.

La République démocratique du Congo et la région du bassin du lac Tchad sont malheureusement deux exemples d'une tendance beaucoup plus large caractéristique des conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. De plus en plus souvent, lorsqu'une guerre ou un conflit éclate, les femmes sont parmi les premières à subir des violations impensables. Les combattants cherchent souvent à salir la dignité des femmes et des filles car c'est un élément central de leur stratégie pour soumettre les populations auxquelles ils s'en prennent. Nous espérons que la visite effectuée par la Vice-Secrétaire générale et son exposé d'aujourd'hui contribueront à faire prendre conscience de ce problème grave et très répandu.

Les États-Unis continueront d'appuyer vigoureusement les politiques visant à protéger les femmes touchées par un conflit et à promouvoir leur

rôle d'agents de paix lorsque la violence prend fin. On peut penser que nombre des conflits insolubles à l'ordre du jour du Conseil le seraient peut-être un peu moins si davantage de femmes étaient présentes à la table de négociation. Les États-Unis œuvreront pour que la contribution inégalable des femmes soit reconnue et pour attirer l'attention sur leur sort lorsqu'elles sont victimes des conflits. En outre, les États-Unis restent déterminés à mettre en œuvre leur plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité, issu de la résolution 1325 (2000).

Nous espérons que la séance d'aujourd'hui encouragera les membres du Conseil à agir en République démocratique du Congo, dans la région du bassin du lac Tchad et dans d'autres conflits où les femmes et les filles courent un grave danger. La Vice-Secrétaire générale a porté ces questions à notre attention et à celle du monde aujourd'hui. Il nous revient maintenant, en tant que membres du Conseil de sécurité, de donner suite à cet exposé en faisant porter à ceux qui commettent des violations les conséquences de leurs actes. Les États-Unis continueront d'être à l'avant-garde pour exiger que des comptes soient rendus, ce dont il est grandement besoin.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed, et l'Observateur permanent de l'Union africaine, M. Téte António, de leurs exposés très utiles et détaillés. Nous souhaitons également saluer la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Pramila Patten.

Prévenir et régler les conflits est une condition *sine qua non* pour garantir la stabilité et le développement durable et pour défendre et protéger les droits de l'homme. Nous appuyons le travail de l'Union africaine et des organisations sous-régionales en vue de prévenir et de régler les conflits, car ce sont précisément ces organisations qui connaissent le mieux la situation sur le terrain et les possibilités de parvenir à un règlement pacifique. Nous sommes également favorables au renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

La question des femmes et la paix et la sécurité fait partie intégrante du processus global de rétablissement et de consolidation de la paix après un conflit. Le Programme quinquennal genre, paix et sécurité adopté par l'Union africaine pour la période 2015-2020 est l'exemple même d'une initiative régionale en vue de renforcer la participation des femmes aux processus de paix. Mais il importe aussi de veiller à ce que ce ne soit pas là un acte purement déclamatoire, mais un travail qui conduise à des résultats concrets concernant l'amélioration de la condition des femmes et des filles dans les sociétés qui sont touchées par un conflit ou qui en sortent.

Nous sommes préoccupés par les informations qui continuent de nous parvenir au sujet des violences sexuelles perpétrées par des groupes terroristes, tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant et Boko Haram. Nous condamnons catégoriquement les pratiques criminelles employées par les terroristes. Nous exhortons les États à coopérer activement pour lutter contre l'économie souterraine mise en place par les terroristes, qui tirent leurs revenus de la traite des êtres humains, de l'esclavage sexuel et de la prostitution forcée. Nous soutenons l'action de la Force multinationale mixte composée de contingents africains pour lutter contre Boko Haram.

Nous partageons les préoccupations de nos collègues selon lesquelles la détérioration de la situation dans les provinces congolaises du Kasaï nuit aux femmes et aux enfants. Nous sommes préoccupés par l'escalade de la violence entre les autorités et les milices armées tribales dans ces provinces. Le Gouvernement et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo doivent prendre des mesures supplémentaires pour calmer la situation. Nous voudrions toutefois mettre en garde contre les tentatives injustifiées de rejeter toute la faute uniquement sur les forces armées et la police congolaises qui auraient prétendument eu recours de manière disproportionnée à la force. Les membres de la milice de Kamwina Nsapu ont eux aussi leur part de responsabilité, puisque ce sont eux qui attaquent les représentants gouvernementaux, les écoles et les bureaux de vote et qui recrutent des enfants soldats. Bien entendu, cela ne justifie en aucun cas que les membres des forces de l'ordre commettent des violations des droits de l'homme. Toutefois avant de porter des accusations, il faut attendre les résultats de l'enquête officielle menée par les autorités.

Nous estimons qu'il faut lutter contre les causes profondes de ce problème en aidant les autorités congolaises à réformer leur secteur de la sécurité afin de garantir que les agents chargés de l'application des

lois respectent les droits de l'homme. La mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme doit être menée avec plus de prudence car elle entrave le renforcement des capacités des organes de répression, ce qui a pour conséquence d'empêcher l'amélioration de la situation militaire et politique, créant ainsi ce qui ressemble à un cercle vicieux. Nous sommes convaincus que pour améliorer la stabilité en République démocratique du Congo, l'accord politique global du 31 décembre 2016 doit être respecté par toutes les parties congolaises.

Protéger les femmes contre la violence sexuelle en période de conflit armé est avant tout la tâche des gouvernements des États impliqués dans le conflit. Nous voudrions donc souligner tout particulièrement les mesures prises par les Gouvernements nigérian et de la République démocratique du Congo pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés, et notamment leurs efforts pour combattre l'impunité pour ce type de crime, déployer des femmes policiers dans les camps de déplacés et les camps de réfugiés, fournir une assistance médicale, psychologique et juridique aux survivantes de cette violence et les aider à se réinsérer socialement et économiquement. Nous estimons que c'est aussi là un défi important pour la communauté internationale, y compris l'ONU, qui doit aider à renforcer les capacités nationales permettant de combattre et de prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles en temps de conflit et soutenir les efforts nationaux pour améliorer la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la présidence égyptienne du Conseil d'avoir convoqué cette séance. J'ai grand plaisir à souhaiter la bienvenue à la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed, et je la remercie de son exposé très complet. Mes remerciements vont également à l'Observateur permanent de l'Union africaine, l'Ambassadeur Téte António, pour sa contribution très utile au débat.

L'Italie salue le leadership dont a fait montre la Vice-Secrétaire générale en organisant la toute première Mission conjointe de solidarité de haut niveau Nations Unies-Union africaine, qui a été axée sur la participation véritable des femmes à la paix, à la sécurité et au développement. Nous nous en félicitons pour trois grandes raisons.

Premièrement, la Mission a ouvert la voie à un partenariat plus soutenu avec l'Union africaine dans ce domaine, ce que nous applaudissons et encourageons pleinement.

Deuxièmement, l'initiative a pour but de s'attaquer à un problème pour lequel le système des Nations Unies a toujours été critiqué, à savoir le fait qu'il travaille de manière compartimentée, ce qui a parfois empêché une réponse efficace aux crises. Conformément à la résolution 2242 (2015), il est essentiel que nous veillions à ce que la problématique hommes-femmes soit mieux prise en compte dans l'élaboration, la hiérarchisation, la coordination et la mise en œuvre des politiques et des programmes.

Troisièmement, il importe que l'ONU poursuive son rôle de plaidoyer et demeure présente sur le terrain afin d'aider les autorités nationales à mettre fin à toutes les violations en cours et à faire répondre tous les auteurs de leurs actes.

À cet égard, nous ne considérons pas qu'il s'agisse d'une coïncidence que le notoire chef de guerre et commandant des rebelles, Ntabo Ntaberi Sheka, qui a été incriminé dans le viol massif, sauvage, d'au moins 387 civils à Walikale en 2010, ait décidé de se rendre à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo le 26 juillet, alors que la Mission conjointe était sur place.

Comme la visite l'a démontré, promouvoir l'égalité des sexes et une participation active des femmes dans le processus de paix est indispensable pour parvenir au développement durable et instaurer durablement la paix et la sécurité. Comme le montrent les nombreuses femmes que la Vice-Secrétaire générale a rencontrées au cours de sa visite, les femmes sont des moteurs du développement, même dans les situations les plus difficiles. En République démocratique du Congo, par exemple, des femmes déplacées ont réussi, en dépit de leurs conditions de vie dramatiques dans les camps de réfugiés, à mettre en place une forme d'accès au microcrédit, ce qui leur a permis non seulement de survivre, mais même de contribuer à leurs communautés.

Lors des réunions avec des représentants du Gouvernement, le discours sur les femmes et la paix et la sécurité, notamment concernant la revitalisation de la participation et du leadership des femmes dans les processus de paix et de sécurité, avait vocation à être le point de départ d'un dialogue initial avec les autorités locales au Nigéria comme en République démocratique du Congo.

L’Italie se félicite que la Vice-Secrétaire générale ait décidé de se rendre au Nigéria et en République démocratique du Congo. Au Nigéria, Boko Haram continue de faire peser une énorme menace sur la paix et la sécurité, en raison, entre autres, de plusieurs cas d’enlèvement visant les femmes commis par ce groupe terroriste, tels que celui des filles de Chibok. Au cours de la mission menée par le Conseil de sécurité dans la région du bassin du lac Tchad en mars, dont j’ai eu le privilège de faire partie, nous avons constaté que les administrations locales participaient activement à la lutte contre Boko Haram et d’autres groupes terroristes, et s’attachaient à promouvoir la participation de la société civile dans le combat contre la radicalisation.

Les principaux interlocuteurs ont souligné qu’un rôle crucial à cet égard était joué en particulier par les organisations de femmes. Il est essentiel que nous continuions à appuyer ces efforts.

En République démocratique du Congo, où j’ai eu le privilège de servir l’ambassade de mon pays pendant plus de trois ans, nous avons assisté à l’une des pires crises humanitaires au monde, crise qui a entraîné le déplacement forcé d’un total de 3,8 millions de personnes. Nous pensons qu’il est important de suivre de près cette situation. Dans ce contexte, ce sont les femmes et les enfants qui subissent le plus gros des conséquences, aussi bien dans les provinces orientales que dans la région du Grand Kasaï. S’agissant de la région du Grand Kasaï en particulier, nous espérons que le Gouvernement mènera une enquête indépendante, transparente et rapide afin d’établir les faits et les circonstances des violations des droits de l’homme et des exactions perpétrées ces derniers mois.

À cet égard, tout en rappelant que c’est aux autorités congolaises qu’il incombe au premier chef de protéger leur population, nous espérons que le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l’homme en République démocratique du Congo continuera d’être doté des ressources nécessaires pour aider le gouvernement local à défendre et protéger les droits de l’homme.

Je tiens à réitérer notre profonde préoccupation devant la situation politique qui règne en République démocratique du Congo, qui est l’une des causes de la vague de violence actuelle. Il est urgent de procéder à une mise en œuvre diligente de l’accord du 31 décembre 2016, ainsi qu’à l’application intégrale des mesures de confiance convenues dans le même accord. Des mesures critiques doivent être prises pour organiser des élections aussi rapidement que possible, avec la pleine participation des femmes, sur un pied d’égalité avec les hommes.

Pour terminer, je voudrais encore une fois assurer à la Vice-Secrétaire générale et au Conseil que nous continuerons de promouvoir et d’appuyer la participation et le leadership des femmes en matière de paix, de sécurité et de développement en Afrique, et d’aider le continent à atteindre les objectifs qu’il s’est fixés dans l’Agenda 2063.

Mme Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier la Vice-Secrétaire générale de son exposé riche en informations sur la première mission conjointe de solidarité de haut niveau Nations Unies-Union africaine en République démocratique du Congo et dans le nord du Nigéria, dans le contexte de la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

Nous remercions la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed, de ses efforts et de son engagement, et nous voyons avec satisfaction le partenariat entre l’ONU et l’Union africaine concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions également l’Ambassadeur Téte António de ses observations.

Le recours à la violence sexuelle comme tactique par les terroristes de Boko Haram dans le nord du Nigéria est effectivement une source de grave préoccupation; elle touche la vie de femmes et d’enfants d’une manière tragique et douloureuse. Ces mêmes segments de la population sont également les plus touchées en République démocratique du Congo. Les déplacés, en particulier les femmes et les filles en République démocratique du Congo et dans le nord du Nigéria, y compris dans les camps, continuent de voir leur protection se heurter à des risques spécifiques en raison de la situation vulnérable dans laquelle ils se trouvent et de l’absence de solutions durables pour faire face à ces risques.

Il est essentiel de régler les causes profondes du conflit en République démocratique du Congo et de mettre effectivement fin aux menaces que Boko Haram fait peser dans le nord du Nigéria afin de réduire et d’éliminer les vulnérabilités des femmes et des filles dans les zones touchées par un conflit et de prévenir des déplacements supplémentaires. Pour ce faire, il faudrait accorder une plus grande attention à l’intégration des femmes dans le programme pour la paix et la

sécurité, en particulier pour répondre aux besoins et vulnérabilités spécifiques des femmes et des filles dans le contexte des difficultés auxquelles elles se heurtent en matière de protection. C'est là que réside l'intérêt de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures pertinentes du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité.

Nous prenons acte de l'importance de renforcer encore la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours, de façon à fournir une protection efficace et à mettre en place des solutions durables pour les personnes qui ont été déplacées suite au conflit en République démocratique du Congo et dans le nord du Nigéria, en particulier les femmes et les enfants. C'est dans ce contexte que nous tenons à souligner la nécessité de renforcer la collaboration entre les acteurs humanitaires et du développement afin de trouver des solutions durables pour les déplacés en République démocratique du Congo et dans le nord du Nigéria, notamment en contribuant à fournir des services de base et des moyens de subsistance aux déplacés et à leur offrir des possibilités,ainsi que les infrastructures nécessaires, en particulier dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

Cela contribuerait à réduire et à éliminer les vulnérabilités des femmes et des filles déplacées, et à réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'attention que la Vice-Secrétaire générale accorde à la nécessité de lier les interventions humanitaires et les actions en faveur du développement en République démocratique du Congo et dans le nord du Nigéria. Nous l'encourageons à persévérer dans cette noble entreprise.

Enfin, je voudrais, pour terminer, réaffirmer la ferme détermination de l'Éthiopie à œuvrer avec tous les acteurs concernés pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et pour assurer une mise en œuvre intégrale de la résolution 1325 (2000), ainsi que des résolutions ultérieures pertinentes qui visent à accroître la participation et l'implication des femmes, des femmes leaders et des groupes de femmes dans les activités liées à la prévention et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie de leurs exposés la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed et l'Observateur permanent de l'Union africaine. Nous attendons également avec intérêt la contribution du représentant de Nigéria.

Nous nous félicitons aussi bien de ce que des visites thématiques régionales soient effectuées que de l'initiative d'informer le Conseil de leurs conclusions. Ces visites, ainsi que les séances d'information qui en découlent, nous donnent un éclairage supplémentaire et une meilleure compréhension des situations sur le terrain, permettant ainsi au Conseil d'être mieux armé pour évaluer correctement les problèmes et les défis dans les pays concernés.

Il est louable que la visite ait été menée pour mieux faire connaître les questions liées à la problématique hommes-femmes au Nigéria et en République démocratique du Congo. L'on ne soulignera jamais assez le rôle que jouent les femmes pour provoquer des changements positifs après un conflit. Les femmes sont un moteur des efforts de consolidation de la paix dans leurs communautés. La direction du développement socioéconomique est tributaire d'une participation active des femmes dans la vie publique et en termes de création d'entreprise, aux niveaux aussi bien local que national.

En définitive, la réussite ou l'échec des accords de paix et l'efficacité des efforts de consolidation de la paix dépendent très souvent du degré de participation des femmes à ces processus. Siéger à la table des négociations, contribuer à l'élaboration d'un programme de travail pour garantir qu'il couvre les questions relatives à l'égalité des sexes, et jouer un rôle dans la mise en œuvre des accords négociés – tout cela est impératif si nous voulons instaurer une paix durable dans les zones touchées par le conflit. Il est donc extrêmement louable que lors de ses réunions avec des responsables de haut niveau du Nigéria et de la République démocratique du Congo, la délégation conjointe Nations Unies-Union africaine ait souligné l'importance de la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité, ainsi qu'aux élections et autres activités politiques. Un suivi concret et tangible est nécessaire afin de promouvoir les droits des femmes.

Dans de nombreux endroits en Afrique, les conflits et les crises sont accompagnés d'une recrudescence dévastatrice de violence à l'égard des femmes et des filles. La persistance du recours à la violence sexuelle comme arme de guerre dans les conflits africains a laissé des séquelles durables au sein des communautés et des sociétés. À cet égard, l'un des objectifs déclarés de la visite – rendre plus visibles les conséquences des

violences sexuelles liées aux conflits à l'encontre des femmes et des filles – est extrêmement opportun. Les rencontres et conversations avec les filles de Chibok au Nigéria et les habitants déplacés dans le Nord-Kivu en République démocratique du Congo ont dû être très difficiles, étant donné les souffrances que nombre d'entre eux ont endurées.

Débattre de la violence sexuelle, de l'esclavage sexuel, du mariage forcé et des sévices physiques et psychologiques peut être très douloureux. Mais ces conversations sont indispensables si nous voulons comprendre comment nous pouvons aider les survivants de la violence sexuelle liée aux conflits. On ne peut oublier que bien trop souvent, les survivants sont doublement victimes, car ils sont montrés du doigt et stigmatisés. Il faut faire beaucoup plus pour assurer leur réinsertion socioéconomique. Un autre aspect tout aussi important est l'application du principe de responsabilité pour les crimes de violence sexuelle, non seulement pour répondre aux exigences de justice, mais aussi pour aider les sociétés à rompre les cycles de conflit. Les auteurs de violences sexuelles doivent être amenés à rendre des comptes sans égard à leur affiliation et à leur rang.

Étant donné le caractère généralisé de ce terrible fléau, nous, la communauté internationale, devons impérativement redoubler d'efforts pour y mettre fin. Élaborer des politiques de prévention, amener les auteurs de ces crimes à répondre de leurs actes et mettre à la disposition des victimes des services adéquats de soutien et de réadaptation doivent faire partie intégrante de tout effort de règlement d'un conflit.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed, de son exposé détaillé sur la visite conjointe de l'ONU et de l'Union africaine en République démocratique du Congo et au Nigéria il y a quelques semaines. Je tiens également à remercier de son exposé l'Ambassadeur Téte António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il va sans dire que l'Union africaine est un partenaire fondamental de l'ONU en matière de paix et de sécurité.

Je voudrais commencer par exprimer l'appui sans faille de l'Uruguay à cette initiative de visite conjointe, qui s'est distinguée par la participation de hauts responsables des Nations Unies, dont la Vice-Secrétaire générale, la Secrétaire générale adjointe chargée d'ONU-Femmes et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Nous estimons que ce type d'initiative est extrêmement utile pour mieux comprendre la situation des femmes en période de conflit armé, et contribue à braquer les projecteurs sur un groupe vulnérable, qui a néanmoins un rôle clef à jouer dans le règlement pacifique des conflits.

Nous pensons également que cette initiative peut être un bon complément aux efforts du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, que ma délégation, conjointement avec la délégation suédoise, a l'honneur de présider. Comme les membres le savent, le Groupe a été créé conformément à la résolution 2242 (2015), que le Conseil a adoptée en octobre 2015. Au cours des 18 mois de son existence, il a déjà tenu 12 réunions afin d'examiner la situation des femmes au Mali, en Iraq, en République centrafricaine, en Afghanistan, au Yémen et dans la région du bassin du lac Tchad. Qui plus est, les informations et les analyses qu'il a produites ont déjà été utilisées par les différents acteurs qui œuvrent à faire avancer le programme sur les femmes et la paix et la sécurité, allant des donateurs et décideurs aux défenseurs et militants des droits des femmes sur le terrain.

Je voudrais formuler quelques brèves réflexions sur les cas particuliers des pays, qui ont fait l'objet de la visite. En ce qui concerne la situation au Nigéria, nous observons avec grande préoccupation le recours systématique à la violence sexuelle comme tactique de terrorisme, par exemple par le biais de l'enlèvement et de l'exploitation sexuelle de milliers de femmes et de filles par le groupe terroriste Boko Haram, ainsi que l'utilisation croissante de femmes comme kamikazes. D'un autre côté, on dispose de très peu d'informations sur l'incidence de la problématique hommes-femmes dans des crises humanitaires complexes, ainsi que sur le rôle que la participation et le leadership des femmes de même que les questions d'égalité des sexes jouent dans les efforts de paix, par exemple dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent, du rétablissement de l'autorité de l'État ou de la protection des droits de l'homme.

À cet égard, ma délégation a identifié plusieurs domaines clefs nécessitant une attention particulière, à savoir la coopération judiciaire transfrontière; l'assistance pour faire face à la stigmatisation des victimes et de leurs enfants; la fourniture de services de base, tels que l'éducation et la santé sexuelle et procréative, en tant que composantes essentielles de l'action humanitaire; et la nécessité de veiller à ce que

les stratégies nationales et régionales reconnaissent les victimes de violences sexuelles en tant que victimes du terrorisme, afin qu'elles bénéficient de l'aide appropriée.

Au cours de la visite effectuée en mars par le Conseil de sécurité dans les pays du bassin du lac Tchad, nous avons eu l'occasion d'entendre de précieux témoignages de femmes nigérianes – députées, militantes et personnes déplacées – lors de nos réunions à Abuja et Maiduguri. Toutes nous ont fait part de leurs attentes, de leurs aspirations, de leurs frustrations, de leurs initiatives et de leurs projets. Par-dessus tout, nous avons été frappés par leur lucidité : elles souhaitaient tout simplement avoir la possibilité d'exercer librement leurs droits et de faire des contributions décisives au développement sociopolitique de leur pays.

En ce qui concerne la situation en République démocratique du Congo, l'Uruguay appuie tous les efforts visant à garantir la participation des femmes dans le cadre de l'appui au processus politique et de l'organisation et de la tenue des élections dans le pays. Il convient de souligner que, sur cette question, le Conseil de sécurité a confié à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo le soin d'appuyer le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies afin d'assurer la représentation et la participation des femmes aux processus politiques. Nous tenons également à saluer les efforts déployés dans ce domaine par le Gouvernement congolais, qui a notamment renforcé le Ministère de la femme et désigné un conseiller spécial du Président pour ces questions. À ce titre, nous l'exhortons à poursuivre ses efforts pour assurer la pleine et égale participation des femmes, en particulier à l'approche des élections.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer aux autres membres du Conseil pour remercier la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed et l'Ambassadeur Téte António de leurs exposés et de leur contribution très utiles.

La mission conjointe Nations Unies-Union africaine constitue un effort important visant à combler l'écart qui existe entre la perception à New York et la réalité en Afrique s'agissant du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cette mission est également notable, puisqu'il s'agit de la toute première visite conjointe fondée sur le renforcement du partenariat entre la Commission de l'Union africaine et l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité. Je tiens donc à féliciter Mme Mohammed de sa direction ferme et avisée, qui a fait de la visite un grand succès, et nous espérons que d'autres missions similaires suivront. Cette visite a clairement montré que l'inégalité entre les sexes et la discrimination à l'égard des femmes sont parmi les causes profondes des conflits à la fois au Nigéria et en République démocratique du Congo. En outre, durant la visite effectuée dans la région du bassin du lac Tchad en mars, les membres du Conseil de sécurité ont constaté que les femmes jouent un rôle important en faveur de la paix et de la sécurité dans la région.

Les conflits actuels se prolongeront davantage et les perspectives de paix s'éloigneront et se fragiliseront si les pays de la région et la communauté internationale ne protègent pas les femmes, qui sont souvent les premières victimes des conflits, et ne garantissent pas leur participation dans tous les efforts de consolidation de la paix, étant donné que les femmes sont porteuses de paix.

S'agissant de la protection des femmes, nous devons commencer par lutter contre la violence sexuelle. Tenir leurs auteurs légalement responsables et offrir aux victimes une réparation judiciaire sont deux éléments essentiels qui exigent à la fois une structure juridique et son application cohérente. Le Japon est fier d'être un des principaux bailleurs de fonds des activités du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, et plus particulièrement de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, au titre de l'assistance qu'ils fournissent aux Gouvernements en Afrique, notamment la République démocratique du Congo, afin de garantir l'état de droit.

S'agissant de la participation des femmes, nous devons permettre aux femmes d'occuper des postes de dirigeantes et d'aspirer à un avenir meilleur. La participation des femmes rend leurs communautés et leurs régions plus résilientes. Cela permettra de prévenir l'infiltration de groupes extrémistes violents et de mettre fin à la spirale négative de la pauvreté et des conflits. Le Japon poursuit sa collaboration avec ONU-Femmes pour promouvoir la participation des femmes par l'autonomisation, l'éducation et le dialogue communautaire, en mettant l'accent sur la région du Sahel.

Au Nigéria, il est encourageant qu'un groupe de filles de Chibok ait été libéré. Toutefois, comme l'a précisé l'exposé d'aujourd'hui, nous ne devons pas oublier que de nombreuses autres filles sont toujours

en captivité et utilisées comme armes de guerre par des groupes terroristes. Même après leur libération, beaucoup sont encore stigmatisées et ont du mal à s'adapter au retour dans leurs communautés. Dans ces cas, nous comprenons le besoin de trouver des approches globales et à long terme pour aider les femmes dans les situations de conflit.

Nous nous félicitons qu'en République démocratique du Congo, les auteurs de viols sont contraints de répondre de leurs actes. La République démocratique du Congo se trouve à un tournant important dans le maintien et le renforcement de la paix et de la stabilité durant toute la période électorale. Le succès des élections repose sur la participation active des femmes à la prise de décision concernant leur propre avenir. Les amères expériences de ces deux pays doivent servir d'importantes leçons pour d'autres nations touchées par des conflits en Afrique et au-delà.

Pour terminer, je voudrais ajouter que Japon met l'accent sur la consolidation de la paix en Afrique, notamment via la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD). Ce mois-ci, le Japon organisera la réunion ministérielle de la TICAD au Mozambique. En automne, le Japon accueillera la quatrième Assemblée mondiale des femmes à Tokyo. Le Japon a souligné le lien fondamental qui existe entre la paix et les femmes par l'intermédiaire de ces instances internationales, qui, je le crois, incarnent les mêmes valeurs et le même message que la Mission conjointe Union africaine-ONU.

M. Skau (Suède) (*parle en anglais*) **:** Je voudrais commencer par remercier la Vice-Secrétaire générale, M[me] Amina Mohammed, et l'Observateur permanent de l'Union africaine, l'Ambassadeur Téte António, de leurs exposés très utiles de ce matin et pour le leadership dont ils ont fait montre concernant les femmes et la paix et la sécurité. Ils illustrent la manière dont le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU se consolide davantage, ce dont nous nous félicitons grandement.

La Suède salue l'initiative de la visite conjointe. Aujourd'hui, nous avons placé au centre de nos préoccupations le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous permettant ainsi de bien comprendre les problèmes de sécurité contemporains qui se posent au Nigéria et en République démocratique du Congo et y répondre. Avec la résolution 2242 (2015), le Conseil doit faire de la question des femmes et de l'égalité des sexes, qui était jusque-là une question secondaire, une question centrale au Conseil de sécurité. Cette question est également au cœur de la politique étrangère féministe de la Suède. Combattre les causes profondes n'est possible qu'avec des solutions véritablement inclusives. C'est également la raison pour laquelle nous restons un partisan convaincu d'ONU Femmes ici, aujourd'hui, pour veiller à ce que les femmes soient une partie de la solution en ce qui concerne l'aide humanitaire, le développement, ainsi que la paix et la sécurité.

Pour l'avenir, nous voudrions également souligner trois priorités. Premièrement, il ne saurait y avoir de paix durable sans lier véritablement les efforts dans les domaines de l'action humanitaire, de la sécurité, des de droits de l'homme et du développement. Les objectifs de développement durable et le programme de la pérennisation de la paix fournissent une approche intégrée ainsi que le plan directeur de l'ONU dans ce domaine. Il ne peut y avoir de solution humanitaire à une crise politique ou à des problèmes de développement à long terme, ce qui était tout à fait manifeste lors de notre visite au lac Tchad en mars, où nous avons vu directement comment les racines du conflit vont bien au-delà de l'insurrection de Boko Haram et comment l'aide humanitaire et les efforts militaires doivent être complétés par l'aide au développement et des investissements.

En République démocratique du Congo, la Suède appuie le Fonds humanitaire de son programme humanitaire et de son programme de développement afin de permettre aux acteurs humanitaires de s'attacher véritablement à une intervention et une planification à long terme. Dans tout ce que nous faisons, l'objectif 5 de développement durable doit guider nos efforts pour veiller à ce que les besoins des femmes et des filles soient entendus et qu'une réponse y soit apportée.

Deuxièmement, aucun sujet concernant les femmes ne peut être abordé sans les femmes. L'exclusion donnera toujours lieu à des inégalités et à un risque de poursuite du conflit. La participation effective des femmes et la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux sont essentielles pour parvenir à une paix durable et efficace.

En République démocratique du Congo, le développement démocratique et pacifique exige la mise en œuvre intégrale de l'accord du 31 décembre 2016, notamment la pleine participation des femmes aux prochaines élections. Nous sommes encouragés par les efforts déployés au niveau local en vue d'accroître le nombre de femmes inscrites sur les listes électorales, par exemple, en ouvrant les bureaux d'inscription le

dimanche. Il est clair qu'un grand nombre de femmes souhaitent participer à la vie politique congolaise, comme le réseau « Rien sans les femmes » et d'autres organisations congolaises l'ont clairement démontré.

Au Nigéria, des efforts encourageants sont également déployés au niveau local en vue d'attirer plus de femmes dans les postes de décision, ce qui est particulièrement bienvenu, étant donné qu'actuellement, les femmes détiennent moins de 6 % des sièges au Parlement et dans les tribunaux. Les efforts déployés en République démocratique du Congo et au Nigéria pour renforcer la participation des femmes doivent être fermement appuyés par la communauté internationale.

Troisièmement, nous devons renforcer nos efforts pour lutter contre les crimes sexuels et sexistes. Les actes de violence à l'égard des femmes et des filles constituent une violation de leurs droits fondamentaux et entravent le développement. Au Nigéria et dans la région du lac Tchad, les survivantes de violences sexuelles et sexistes risquent d'être stigmatisées et associées aux insurgés, créant davantage d'aliénation et d'isolement, ce qui, à son tour, risque de déboucher sur de nouvelles frustrations socioéconomiques et la poursuite du conflit.

Bien entendu, c'est aux États qu'il incombe au premier chef d'assurer la sécurité et la dignité de leurs citoyens et, en cas de violation, l'application du principe de responsabilité, mais si les États ne veulent pas ou ne peuvent pas le faire, les tribunaux internationaux ont alors un important rôle complémentaire à jouer. Le Conseil de sécurité doit également accorder une plus grande attention aux transgressions liées à la violence sexuelle et sexiste dans l'exécution de ses mandats. Nous voudrions également qu'une plus grande attention soit accordée à la violence sexuelle et sexiste aussi bien dans l'action thématique dans le domaine des sanctions que dans les mesures de sanction prises concernant un pays donné. Nous notons que la violence sexuelle et sexiste ne reçoit que rarement l'attention qu'elle devrait recevoir dans les rapports de l'ONU.

Pour terminer, l'exposé d'aujourd'hui a montré que le programme pour les femmes et la paix et à la sécurité doit être dûment pris en compte lorsque le Conseil de sécurité débat de problèmes de sécurité géographique. Il est désormais fondamental d'assurer un suivi effectif de cette initiative importante. Nous attendons avec intérêt la poursuite des discussions au sein du Conseil et du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Il est nécessaire que l'ensemble du système des Nations Unies rende compte de manière plus cohérente et agisse conformément à la résolution 2242 (2015) dans le cadre du suivi.

Cette initiative devrait inciter à poursuivre les efforts sur le terrain et nous encourageons les hauts responsables des Nations Unies, d'ONU-Femmes et les autres acteurs concernés à effectuer des voyages similaires dans d'autres pays et régions. Le renforcement de la coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies en ce qui concerne le programme les femmes et la paix et la sécurité est bon pour les deux organisations, car il va dans l'intérêt de la recherche de la paix et de la prospérité pour tous, y compris en République démocratique du Congo et au Nigeria. La Vice-Secrétaire générale Mohammed, l'Ambassadeur Téte António et tous les collègues du Conseil peuvent compter sur le soutien total de la Suède dans ces efforts.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Vice-Secrétaire générale, Amina Mohammed, de son exposé complet sur sa visite au Nigéria et en République démocratique du Congo. Je la félicite pour son leadership exemplaire. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Téte António pour son exposé.

Après la signature, le 19 avril dernier, du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité par le Secrétaire général Guterres et le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, la deuxième visite conjointe de haut niveau Nations Unies-Union africaine constitue une avancée importante s'agissant de mettre l'accent sur la participation véritable des femmes à la paix, à la réconciliation, à la sécurité et au développement. Ces efforts de collaboration doivent non seulement se poursuivre, mais être intensifiés afin de rapprocher les deux organisations de la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Nous devons aider la région à surmonter les défis que représentent l'élimination de la pauvreté et l'instauration d'une croissance durable pour tous. Nous devons soutenir la quête de stabilité et de développement durable et porteur de transformation de l'Afrique. Dans ce contexte, il faut mettre avant tout l'accent sur la participation des femmes et de la jeunesse, ainsi que sur leur droit à la dignité humaine sans aucune forme d'atteinte. C'est pourquoi, nous préconisons de continuer

à renforcer la coopération entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine et le Conseil de sécurité sur les questions liées aux femmes et aux jeunes.

L'Architecture africaine de paix et de sécurité et l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020 vont permettre de recentrer l'attention sur la diplomatie préventive, laquelle ne peut donner de résultat sans le soutien de la communauté internationale. Par conséquent, dans toutes les négociations, il faut veiller à ce que les femmes et les jeunes, qui constituent la majorité de la population, définissent la vision et héritent d'un continent libéré des conflits sous toutes leurs formes, en particulier la violence à l'égard des femmes.

Nous n'atteindrons nos objectifs que si nous poursuivons un dialogue sincère entre l'ONU et l'Union africaine sur la mise en œuvre de la résolution 2242 (2015). Nous devons également prendre en compte les objectifs liés aux femmes et la paix et la sécurité dans toutes les activités du Conseil, ainsi que dans celles des programmes du système des Nations Unies, de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et des organisations internationales. Le Kazakhstan soutiendra toutes les initiatives de paix au Nigeria, en République démocratique du Congo et ailleurs, lesquelles initiatives doivent s'appuyer sur des stratégies alliant une approche de haut en bas et de bas en haut qui permettront d'apporter le changement.

La situation en ce qui concerne les droits des femmes dans les pays où la Vice-Secrétaire générale s'est rendue est extrêmement fragile et alarmante. Les circonstances au Nigéria et en République démocratique du Congo sont exacerbées par les actions militaires que continuent de mener les groupes armés, en particulier Boko Haram. Par conséquent, tous les efforts doivent être faits pour assurer la protection des droits fondamentaux des femmes, compte tenu du fait que l'Union africaine accorde une attention particulière à cette question par l'intermédiaire de l'Organisation panafricaine des femmes, qui a récemment obtenu le statut d'organisme spécialisé de l'Union africaine.

Nous devons également accorder une attention particulière à la grave situation humanitaire en République démocratique du Congo, qui affecte principalement les femmes et les filles, lesquelles représentent la majeure partie des personnes déplacées et des réfugiés. Plus de 11 millions de personnes sont touchées par la crise humanitaire et sur ce chiffre, plus des deux tiers sont des femmes et des filles. Nous estimons que les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les donateurs internationaux doivent impérativement élaborer une stratégie unique et globale pour la région afin d'accroître le volume de l'aide humanitaire et de veiller à ce que cette aide arrive à ceux qui en ont besoin. Nous exprimons notre reconnaissance particulière aux Gouvernements et aux peuples de l'Ouganda, de l'Éthiopie, de la République démocratique du Congo, de la Tanzanie et des autres pays qui ont ouvert leurs portes aux réfugiés fuyant les conflits et nous invitons à soutenir ces pays.

Il faut tout particulièrement continuer d'appuyer les efforts de l'Union africaine en vue d'accroître le rôle des femmes dans le renforcement simultané des droits de l'homme, de la sécurité et du développement, ce qui est essentiel pour stabiliser la situation globale dans ces pays. Nous sommes convaincus que la stabilité à long terme et la paix durable ne seront au rendez-vous que si on investit dans le lien fort qui existe entre paix, sécurité et développement. C'est pourquoi il faut s'attaquer aux causes profondes de la crise dans la région et créer de meilleures opportunités en matière d'éducation et d'emploi pour la prochaine génération. Dans le cadre des efforts conjoints déployés par l'ONU et l'Union africaine, le Kazakhstan défendra toujours la participation et la contribution des femmes et des jeunes à toutes les phases de la médiation, du règlement des conflits, du relèvement post-conflit et du développement à long terme.

Nous nous félicitons du lancement du Réseau des femmes leaders africaines, qui a été mis en place le 2 juin par la Commission de l'Union africaine, ONU-Femmes et l'Allemagne. Le Réseau vise à renforcer le leadership des femmes dans la transformation de l'Afrique et se concentre sur la gouvernance, la paix et la stabilité.

Pour conclure, nous insistons sur la nécessité de mettre en œuvre des programmes de développement dans les pays dans lesquels s'est rendue la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, ainsi que sur tout le continent africain. Le lien étroit entre sécurité et développement est très important, tout particulièrement dans cette région mais aussi dans le monde entier. Et parce que ce lien permet de régler concrètement nombre des problèmes actuels, nous devons soutenir l'interdépendance entre les différents piliers de l'action de l'ONU.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale Mohammed et l’Ambassadeur António de leurs exposés.

La Chine se félicite de la visite conjointe Nations Unies-Union africaine effectuée au Nigeria et en République démocratique du Congo. Cette visite est très utile pour la communauté internationale afin de l’aider à comprendre la situation sur place en ce qui concerne la protection des femmes et des enfants dans les pays et régions concernés. Elle aidera également la communauté internationale et les Nations Unies à fournir une assistance supplémentaire aux pays en question. La Chine applaudit cette initiative.

La République démocratique du Congo et le nord-est du Nigeria sont confrontés à divers défis liés aux conflits armés et au terrorisme. Leur situation en matière de sécurité est complexe et grave. Les femmes et les enfants dans la région vivent sous la terrible menace de la violence sexuelle. La communauté internationale doit accorder davantage d’attention à cette question et améliorer de manière globale la protection des groupes vulnérables que sont les femmes et les enfants. Je voudrais souligner les trois éléments suivants.

Premièrement, il faut adopter des mesures efficaces pour stabiliser la situation et améliorer rapidement la sécurité. La communauté internationale doit appliquer le grand principe central qui consiste à régler les problèmes dans les points chauds par des moyens politiques et à pousser les parties concernées à régler leurs différends de manière pacifique par le dialogue et la négociation. Les efforts pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée doivent être renforcés. Il faut faire en sorte que les terroristes ne puissent plus se déplacer, fournir toute la protection et l’aide humanitaire voulues aux groupes vulnérables, notamment les femmes, et créer un environnement sûr et stable.

Deuxièmement, il faut mettre en place des mesures intégrées pour améliorer le renforcement des capacités dans les pays concernés, puisque c’est à eux qu’il revient en premier de prévenir et combattre la violence sexuelle en temps de conflit et de protéger les femmes et les enfants. La communauté internationale doit respecter la souveraineté et la volonté des pays en question, respecter les mesures adoptées par les gouvernements, qui tiennent compte de leur situation spécifique, fournir une assistance ciblée et constructive afin de promouvoir le relèvement, le développement et le renforcement des capacités de ces pays dans les secteurs de la sécurité, des services sociaux et de la gouvernance.

Troisièmement, il faut veiller à ce que la coopération entre les organismes des Nations Unies et les organisations régionales donne lieu à des synergies. Le Conseil de sécurité doit jouer pleinement son rôle d’organe ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales; accroître sa coordination avec l’Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission de consolidation de la paix et ONU-Femmes; et continuer de développer la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, telles que l’Union africaine, afin de coordonner les efforts qu’il déploie en faveur du programme les femmes et la paix et la sécurité.

La Chine souhaite travailler avec la communauté internationale pour créer un environnement international pacifique, sûr et stable et contribuer davantage à l’élimination rapide de la violence sexuelle en période de conflit et à la promotion constante de la cause mondiale que constitue l’autonomisation des femmes.

Mme **Gueguen** (France) : Je souhaite tout d’abord remercier la Vice-Secrétaire générale pour son intervention et pour l’initiative qu’elle a entreprise en menant cette mission conjointe avec l’Union africaine en République démocratique du Congo et au Nigéria et, plus largement, pour son implication personnelle dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Cette lutte quotidienne appelle ce niveau d’engagement et d’initiative, et la France soutiendra les efforts qui continueront d’être menés en ce sens.

Je souhaite également saluer l’engagement de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et celui de la Directrice exécutive d’ONU-Femmes, et leur réitérer notre plein soutien.

Je salue aussi le renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine, dans le cadre duquel la séance d’information le briefing d’aujourd’hui s’inscrit, et je remercie à cet égard l’Ambassadeur Téte António pour son exposé.

Notre réunion entre tout à fait dans l’approche transversale et globale du Secrétaire général, que nous soutenons, et qui vise à sortir d’une logique en silos. Nous l’avons souvent répété, nous ne devons pas aborder les questions de paix et sécurité, de développement et de droits de l’homme de manière isolée et non corrélée si

nous voulons que l'ONU parvienne à remplir la mission que les États Membres et les peuples lui ont confiée. Nous réitérons à cet égard notre soutien à la pleine mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, notamment, de l'objectif et des cibles visant l'émancipation des femmes et l'égalité entre femmes et hommes.

Les échanges d'aujourd'hui attestent en particulier de la nécessité pour le Conseil de prendre en considération de manière plus régulière et plus systématique, au moins trois aspects simultanément : la défense des droits des femmes, la lutte contre les violences dont elles font l'objet, mais surtout leur pleine participation pour la réalisation d'une paix durable. Il y a aujourd'hui un consensus sur ce fait : lorsqu'on néglige la moitié de l'humanité, on s'assure de voir des conflits perdurer. Cela n'est pas seulement une nécessité de principe mais aussi une exigence en termes d'efficacité. Par ces récits précis dont la Vice-secrétaire générale nous a fait part et que le Conseil a pu recueillir dans divers déplacements qu'il a entrepris, nous comprenons bien combien la situation de nombreuses femmes est intimement corrélée aux réponses que nous tentons d'apporter aux menaces à la paix et à la sécurité.

Le prochain débat public sur les « Les femmes et la paix et la sécurité », qui se tiendra au mois d'octobre, devra nous permettre de présenter et d'adopter des solutions concrètes et opérationnelles dans ce domaine et d'examiner à nouveau les moyens concrets d'une pleine mise en œuvre des huit résolutions de cet agenda adoptées par le Conseil. Il faut faire davantage pour que les paroles et les engagements si souvent répétés se traduisent en actes et en changements réels, afin que les femmes ne soient plus victimes, mais deviennent actrices, à part entière et à part égale, dans leurs sociétés respectives. S'agissant plus spécifiquement des abus et violences sexuels, la France réitère son plein soutien à la stratégie du Secrétaire général dans ce domaine et à la politique de tolérance zéro envers les responsables de ces abus.

J'en viens maintenant aux deux pays visités par la Vice-Secrétaire générale.

S'agissant d'abord de la situation en République démocratique du Congo, elle doit retenir toute l'attention du Conseil. Tous les efforts doivent être faits pour la tenue des élections et la mise en œuvre des mesures de décrispation politique prévues par l'accord du 31 décembre 2016, qui sont essentielles. Les femmes doivent avoir toute leur place dans ce processus. La France est particulièrement préoccupée par la violence dans les Kasaïs, qui a atteint un niveau insoutenable. La crise en République démocratique du Congo ne sera pas résolue sans que justice soit faite pour toutes les victimes de violations du droit humanitaire international et des droits de l'homme, et notamment les femmes et les filles.

Nous appelons les autorités congolaises à coopérer pleinement avec l'équipe d'experts internationaux mise en place par le Conseil des droits de l'homme au mois de juin dernier. Ces experts doivent avoir accès sans restriction aux lieux et personnes concernés afin de pouvoir identifier les responsables des violences commises. C'est une étape indispensable afin que les responsables de ces violences répondent de leurs actes devant la justice. Nous réitérons aussi à cet égard notre appel à la mise en place, par le Secrétaire général, d'un mécanisme spécial d'enquête pour faire la lumière sur la mort des deux experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

Enfin, nous sommes aussi préoccupés par la situation humanitaire en République démocratique du Congo, qui atteint tout particulièrement les femmes, comme Mme Amina Mohammed vient de le souligner. Des solutions à long terme doivent être envisagées et mises en place pour répondre aux situations des femmes déplacées.

S'agissant de la région du bassin du lac Tchad, le Conseil s'y est rendu au mois de mars dernier et a largement abordé la question des violences faites aux femmes, compte tenu de l'ampleur des crimes commis contre les civils par Boko Haram. Le Conseil a rappelé à cette occasion qu'il était essentiel que la réponse sécuritaire à ce groupe terroriste s'accompagne d'une réponse judiciaire et que la réponse soit coordonnée avec les pays voisins. La lutte contre l'impunité doit là aussi être une priorité, avec le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international.

La Vice-Secrétaire générale peut compter sur le plein soutien de la France à sa démarche, et je souhaite saisir l'opportunité de sa présence aujourd'hui pour lui demander quels sont les prochains déplacements qu'elle envisage pour aborder la question des droits des femmes et des violences sexuelles.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Égypte.

Tout d'abord, je tiens à remercier la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed, de son exposé très complet sur sa récente visite au Nigéria et en République démocratique du Congo.

Je remercie également l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Téte António, de son exposé.

Je voudrais en outre profiter de cette occasion pour saluer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le cadre des efforts déployés pour lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits. Ce modèle de partenariat entre l'ONU et une organisation régionale devrait servir d'exemple pour lutter contre la violence sexuelle en période de conflit.

Je voudrais à présent mettre l'accent sur les points suivants.

Premièrement, l'Égypte accueille avec satisfaction les mesures prises par l'ONU pour lutter contre la violence sexuelle en période de conflit armé, notamment l'augmentation du nombre de conseillers pour la protection des femmes sur le terrain, l'appui au renforcement des capacités des institutions nationales et le lancement de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit. L'Égypte salue également les efforts déployés par l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, en particulier s'agissant de l'appui qu'elle a apporté au renforcement des capacités des États en situation de conflit et d'après-conflit, dans des domaines tels que la conduite d'enquêtes et d'investigations, les poursuites judiciaires et les procédures pénales, l'administration de la justice militaire, les réformes législatives, la protection des témoins et les réparations.

Deuxièmement, l'Égypte souligne son attachement indéfectible à la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, dont la cause est défendue par le Secrétaire général. L'Égypte est déterminée à collaborer avec le Département des opérations de maintien de la paix, dans le cadre de l'Assemblée générale, afin de mettre un terme à toutes les formes de violences faites aux femmes. Les cas de violences perpétrées dans le cadre des opérations de maintien de la paix doivent faire l'objet d'une enquête, conformément à la résolution 71/297 de l'Assemblée générale. Nous réaffirmons qu'il importe que les Casques bleus soient formés comme il convient pour traiter les cas de violence sexuelle.

L'Égypte salue les efforts déployés par le Nigéria pour mettre fin aux violences sexuelles commises par le groupe terroriste Boko Haram dans le nord-est du Nigéria. Ces efforts incluent des programmes de réadaptation et d'appui aux victimes, des programmes de réinsertion des femmes et des filles dans leurs communautés locales et la fourniture de services juridiques, judiciaires et médicaux aux femmes qui sont victimes de violence sexuelle.

À cet égard, la lutte contre la violence sexuelle exige une synergie des efforts et le renforcement de la coopération entre le Nigéria et les pays voisins. De plus, la communauté internationale doit continuer à prêter assistance au Nigéria afin qu'il puisse relever les défis liés aux cas de violence sexuelle. Dans ce contexte, je tiens à souligner que les efforts internationaux doivent également aller de pair avec le renforcement des capacités des chefs communautaires et religieux en matière de sensibilisation des communautés locales à l'importance de mettre fin aux stéréotypes et à la stigmatisation qui touchent les victimes de violences sexuelles et leurs enfants. Cette stigmatisation doit viser les auteurs de ces crimes et non les victimes. Nous devons empêcher que le terrorisme et l'extrémisme ne remportent la guerre intellectuelle et lutter contre les tentatives des extrémistes de légaliser le viol au regard de la religion. À cet égard, nous tenons à saluer le rôle joué par l'institution Al-Azhar dans la lutte contre les fatwas erronées émises par les organisations terroristes concernant la situation des femmes en temps de conflit.

L'Égypte se félicite des progrès réalisés par les autorités de la République démocratique du Congo pour mettre fin à la violence sexuelle en période de conflit. Nous saluons les mesures prises dans ce sens, notamment la création d'un poste de conseiller spécial du Président de la République démocratique du Congo chargé de la lutte contre la violence sexuelle et le recrutement d'enfants soldats. Nous nous félicitons également des efforts menés pour mettre en œuvre la stratégie nationale pertinente, y compris la nomination de femmes juges et leur déploiement dans les différentes régions de la République démocratique du Congo, ainsi que d'autres mesures qui ont été prises pour garantir que les victimes ont accès à la justice et qu'elles reçoivent les soins nécessaires.

Par ailleurs, la violence s'est récemment aggravée en République démocratique du Congo, en particulier

dans le Kasaï et dans d'autres régions. Cette violence a fait de nombreuses victimes, y compris les deux experts onusiens du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, qui ont perdu la vie. Il en résulte que la population civile est confrontée à davantage de défis, notamment le risque de violence sexuelle en période de conflit. Les femmes et les filles sont les premières à être exposées à ce risque. J'en veux pour preuve les rapports sur les viols odieux perpétrés par les milices contre des garçons et des filles dans la région de Kavumu au Sud-Kivu. Ces rapports soulignent l'importance d'intensifier les efforts pour mettre en œuvre la stratégie nationale de la République démocratique du Congo pour lutter contre la violence sexuelle, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo étant appelée à jouer un rôle clef en la matière. Nous appelons tous les partenaires à répondre à l'appel humanitaire lancé par la République démocratique du Congo et à contribuer à mobiliser les ressources nécessaires pour les organismes des Nations Unies et la société civile qui s'emploient à fournir une aide humanitaire, notamment aux victimes de violences sexuelles.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Itegboje (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation égyptienne d'avoir organisé cette réunion d'information. Je salue également la Vice-Secrétaire générale pour son important voyage au Nigéria et en République démocratique du Congo, ainsi que pour son exposé détaillé. Nous sommes heureux de constater que la Vice-Secrétaire générale a saisi l'occasion de la visite pour souligner l'importance du rôle que jouent les femmes dans la réalisation de la paix et du développement, voire des objectifs de développement durable.

Nous remercions également de son exposé l'Ambassadeur Téte António, de la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Il est évident que les femmes et les enfants souffrent davantage, sont extrêmement vulnérables face à l'extrémisme violent et sont victimes du terrorisme dans nombre des régions du monde les plus touchées par ce fléau. Nous condamnons dans les termes les plus vifs les enlèvements, la traite et les mauvais traitements infligés aux femmes et aux filles par des groupes extrémistes, notamment les activités odieuses de Boko Haram dans la région du lac Tchad, en particulier dans le nord-est du Nigéria. Nous condamnons l'utilisation des femmes et des filles comme esclaves sexuelles. À cet égard, nous saluons les efforts que déploie l'ONU pour renforcer la coordination interinstitutions, les connaissances, les activités de plaidoyer et l'appui technique au niveau national.

Ma délégation estime que pour obtenir des résultats durables dans la recherche de solutions réalistes au problème de la violence sexuelle en période de conflit, il faut en priorité lutter contre les conditions qui permettent cette violence ainsi que les causes profondes des conflits, notamment la pauvreté, la faim, les atteintes aux droits de l'homme, l'injustice, le chômage, la corruption, le manque d'ouverture et l'impunité.

Les responsables de violences sexuelles doivent être amenés à rendre des comptes, mais la capacité des États à prendre les mesures nécessaires, alors que leurs structures et leurs institutions sont généralement faibles, doit être renforcée. Au-delà du maintien de l'ordre, il est également crucial de traiter l'économie politique des conflits de manière plus globale pour trouver des solutions potentielles aux situations de conflit dans le monde entier. À cet égard, la coopération multilatérale doit être renforcée afin d'accroître la capacité des États de lutter contre les menaces que posent les conflits violents, la criminalité et le terrorisme.

La présente réunion d'information concerne très directement les activités terroristes de Boko Haram dans le nord-est du Nigéria, qui ont provoqué le déplacement massif d'environ deux millions de personnes et exposent les femmes et les filles à la violence dans le contexte du conflit, situation qui a été condamnée de toutes parts. Le Nigéria a toujours agi de manière concertée pour garantir l'application du principe de responsabilité pour les crimes de violence sexuelle. Nous collaborons également avec l'ONU et d'autres partenaires internationaux en vue d'améliorer la prestation de services et de renforcer les mesures de protection au sein des communautés et dans les régions où les femmes et les filles cherchent refuge. Les efforts du Gouvernement nigérian doivent être compris dans le contexte des progrès considérables accomplis par notre armée pour affaiblir les terroristes de Boko Haram.

Malgré des problèmes redoutables, le Nigéria a toujours été à l'avant-garde des efforts visant à promouvoir la participation des femmes au règlement des conflits, ainsi qu'à la promotion de la paix et de la sécurité. En mai 2017, le Nigéria a lancé le plan d'action national révisé pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des autres résolutions concernant les femmes et la paix et la sécurité. Ce plan traduit notre volonté de garantir la sécurité des femmes et des enfants en période de conflit armé et d'améliorer leur participation active et directe aux efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Nous avons également pris des mesures pour renforcer la sécurité des femmes et des filles dans les camps de personnes déplacées, réduire leur vulnérabilité et promouvoir leur retour en toute sécurité dans leurs foyers et leur réinsertion dans la société.

Dans le cadre des efforts visant à lutter l'extrémisme violent, le Nigéria prend des mesures pour déradicaliser les terroristes condamnés en recrutant des experts en psychologie et des conseillers chargés des efforts de réhabilitation. Il fait également appel à des érudits islamiques pour qu'ils contrent les discours extrémistes de l'islam en les formant à divers aspects du dialogue et des conseils religieux. Nous travaillons également assidûment avec les communautés touchées pour concevoir des programmes de revitalisation économique destinés aux personnes les plus touchées par le terrorisme et l'extrémisme.

Nous saisissons cette occasion pour assurer le Conseil que, suite à la récente libération de certaines des écolières de Chibok, le Gouvernement a intensifié ses efforts pour obtenir la libération des autres filles et pour les libérer de l'emprise idéologique des terroristes de Boko Haram. Après avoir recouvré leur liberté, il est tout aussi important pour ces filles de retrouver leur estime de soi, et il faut également les aider à retourner dans leurs familles et leurs écoles. En outre, des équipes d'urgence de conseillers psychosociaux et de professionnels de la santé ont été envoyées dans le nord-est afin de dresser le profil des victimes en vue d'adopter des thérapies qui leur appropriées.

En outre, le Gouvernement nigérian a mis en place des recours judiciaires pour les victimes du terrorisme de Boko Haram prenant la forme de viols et autres violences sexuelles contre les enfants, d'enlèvements d'enfants et d'autres graves violations. Parmi les autres recours de caractère juridique et social exercés jusqu'ici par le Gouvernement fédéral, citons les poursuites contre 203 terroristes de Boko Haram en détention ouvertes par des tribunaux compétents, ainsi que les programmes de réinsertion, réorientation et réadaptation conçus pour répondre au cas particulier de chaque victime de violences sexuelles.

Le Gouvernement nigérian a lancé l'initiative Écoles sûres (Safe Schools), qui vise à dispenser une éducation et à diriger des établissements d'enseignement à l'abri du danger dans les zones du nord-est touchées par le conflit. Le Nigéria a aussi approuvé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, par laquelle il s'engage à appliquer les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés.

Les lois et les politiques du Nigéria sur la promotion et la protection des droits des enfants reflète notre attachement aux instruments internationaux pertinents dont nous sommes signataires. Le Gouvernement agit dans un environnement habilitant qui offre aux femmes et aux enfants des chances égales, protège leurs droits et facilite leur pleine participation à la société. Une politique nationale de l'enfant est en place pour faciliter encore davantage la concrétisation des droits inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans la Loi sur les droits de l'enfant.

La Loi sur les droits de l'enfant, promulguée en 2003, interdit toute violence physique et mentale à l'encontre des enfants. Le Gouvernement a été l'un des tout premiers à soutenir et ratifier le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant sur les droits de la femme en Afrique. L'article 6 de la Charte fixe à 18 ans l'âge minimum du mariage. Le Gouvernement a aussi adopté un plan d'action national pour surveiller le respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme. Un Commissaire aux droits de l'homme a été nommé Rapporteur spécial sur les droits de l'enfant, avec le mandat de collecter les données relatives aux atteintes aux droits de l'enfant.

Le Gouvernement a aussi institué des agences qui ont pour mandat de protéger les enfants. La Commission nationale des droits de l'homme, créée en 1995 pour protéger et faire respecter les droits de l'homme en général, est très active dans la lutte contre les violences à l'encontre des enfants. L'Agence nationale pour l'interdiction de la traite des personnes agit en partenariat avec des agences de l'ONU et d'autres institutions gouvernementales au niveau fédéral et à celui des États pour mener la lutte contre la traite des personnes, la prévenir, réadapter ses victimes et poursuivre ceux

qui pratiquent la traite, en mettant l'accent sur la traite des fillettes.

Un programme prioritaire national 2013-2020 à l'intention des enfants vulnérables a été conçu en tant que cadre stratégique guidant la mise en œuvre multisectorielle des stratégies et objectifs de la Vision 20 :20 :20 destinés à protéger les enfants les plus vulnérables au Nigéria. Des moyens financiers ont été mis à disposition pour mieux sensibiliser le public. Le Gouvernement a aussi créé le Parlement des enfants, ainsi que des fêtes nationales comme la Journée de l'enfant et la Journée de l'enfant africain. Plusieurs organisations non gouvernementales prolongent les efforts du Gouvernement à cet égard.

Le Gouvernement fédéral a signé un accord avec l'Organisation internationale du Travail et le Programme international pour l'abolition du travail des enfants, dont le but est de créer des refuges où réadapter les enfants victimes de la traite et les réunir avec leur famille. En outre, le Gouvernement a récemment adopté une politique du travail des enfants visant à les protéger contre des violences de toute sorte sur le lieu de travail et contre toutes les formes de travail qui nuisent à leur développement. Ceci est conforme à notre approche de la lutte contre la traite des humains, qui combine l'imposition des lois avec des politique visant à prévenir la traite et à protéger ses victimes.

Le plan Buhari est le modèle global de redressement du Gouvernement actuel; il intègre tous les acteurs et toutes les mesures en un ensemble coordonné d'activités dont on espère qu'elles stimuleront un redressement rapide du nord-est, que la rébellion de Boko Haram a dévasté.

Le Nigéria est conscient des défis qui se posent dans la lutte pour la protection des enfants et reconnaît qu'il reste beaucoup à faire. Le Gouvernement est fermement déterminé à protéger les femmes et les enfants et compte sur le soutien continu des Nations Unies dans cette tâche. Le Gouvernement s'acquittera de toutes les obligations découlant des instruments internationaux pertinents qui se rapportent au droit international humanitaire.

S'il subsistait un doute quant à notre détermination de protéger les droits de l'homme, il devrait maintenant être dissipé. Le 4 août, le Gouvernement a créé la Commission judiciaire nationale, chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises dans le pays par le personnel militaire. Elle a pour mandat, entre autres : d'examiner le respect par les forces armées des obligations et règles d'engagement en matière de droits de l'homme, surtout dans les conflits locaux et les soulèvements; d'enquêter sur les cas allégués de violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme en vertu de la Constitution de la République fédérale du Nigéria de 1999, de la loi sur les Conventions de Genève, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, et des autres lois pertinentes promulguées par les agences nigérianes de sécurité; enfin, de considérer les facteurs qui pourraient faire obstacle à une solution rapide du conflit local et d'offrir des solutions concernant les moyens de prévenir les violations des droits de l'homme en temps de conflit dans l'avenir.

Le Nigéria apprécie hautement l'activité de toutes les agences des Nations Unies – à savoir le Bureau de la coordination des affaires humanitaire au Nigéria, le Programme des Nations Unies pour le développement, ONU-Femmes, l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, aussi bien que les donateurs internationaux – qui travaillent activement avec le Nigéria à garantir le rétablissement de la paix, de la sécurité et du développement dans le nord-est. Le Nigéria pense aussi que la coordination et la cohésion des travaux de ces agences des Nations Unies dans la région amélioreront l'efficacité de tout ce qui est fait dans le pays. Ceci produirait de meilleurs résultats et éviterait les situations où les agences travaillent dans des buts contradictoires.

À l'heure où nous parlons, tous les chefs de service sont dans le nord-est. Les effectifs du personnel militaire et paramilitaire ont été accrus dans les camps de personnes déplacées et dans le nord-est. Nous nous engageons de nouveau à veiller à ce que les femmes et les enfants jouissent de leurs pleins droits, et que les auteurs de violences sexuelles soient traités conformément à nos lois nationales et nos obligations internationales.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la Vice-Secrétaire générale pour qu'elle réponde aux observations faites et aux questions soulevées.

La Vice-Secrétaire générale (*parle en anglais*) : Je tiens à réaffirmer au Conseil ma vive satisfaction de nous donner l'occasion de parler sur cette question. Il s'agit d'une question critique qui porte sur les droits de l'homme, c'est-à-dire les droits de la femme. Ce traitement inhumain dépouille les femmes de leur dignité. Il les marque d'une cicatrice à vie et souvent

atteint les familles au-delà d'une seule personne, et certainement les nombreux enfants qui en sont nés.

Pour répondre à la question posée par la représentante de la France, ce voyage a aussi constitué par lui-même une réaction qui, à notre avis, donnait substance aux textes que le Conseil a adoptés avec les résolutions 1325 (2000) et 2242 (2015), et tentait réellement de mieux expliquer ce que nous allions considérer dans les pays où nous voulons faire une réalité de la prévention et d'une paix durable, et comment inscrire dans la réalité les investissements du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Je crois que ce voyage a montré clairement l'importance critique des objectifs 16 et 17 de développement durable – sans de solides institutions nous ne pouvons répondre aux exigences liées aux aspirations que nous associons au Programme. Il importe donc que nous commencions à réfléchir au genre d'investissements qui seront immédiatement nécessaires si nous voulons réellement voir de nombreux gouvernements se soucier de combler l'écart entre la réalité actuelle et les aspirations. Je crois que nous avons recueilli des vues perspicaces sur cette question, tout comme concernant les partenariats, qui font une réalité de nombreux cadres qui existent entre l'ONU et d'autres institutions.

Je crois qu'à cet égard nous avons essayé de conformer nos actes à nos paroles et que nous approchons très rapidement du moment où nous verrons comment, avec l'Union africaine, nous pouvons introduire un changement s'agissant d'appliquer véritablement le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Quel meilleur créneau pour diriger notre regard vers les populations les plus vulnérables? Ne sont-elles pas aussi les populations les plus nombreuses? Nous parlons de 50 % de nos populations, de 50 % de notre actif qui ont besoin d'investissements, ont besoin d'être protégés et ont besoin de jouir des droits de l'homme. Ce fut merveilleux d'obtenir la réponse que nous avons obtenue.

Ce voyage était censé inclure aussi une visite au Soudan du Sud. Nous n'avons pas pu y aller en raison de circonstances imprévues, mais, grâce à cette réponse, nous serons maintenant en mesure de considérer non seulement la région africaine, mais aussi d'autres régions, afin de confronter ces problèmes, d'en présenter une vue globale et d'informer en permanence des complexités et des différents ordres de contexte, non pas seulement dans les conflits en Afrique mais aussi à travers d'autres régions.

Il est essentiel lorsque nous effectuons ces voyages, et cela nous est apparu très clairement dans les deux cas, que ce que nous voyons sur place et ce que nous en retenons donne lieu à un suivi. Notre intégrité en pâtit lorsque nous revenons de ces voyages et que nous laissons sans suite les promesses et les engagements qui ont été pris. À cet égard, je tiens à remercier tout particulièrement les Gouvernements des deux pays.

Au Nigéria, les jeunes filles nous ont expliqué qu'elles se heurtaient à un problème. Tout en étant reconnaissantes du fait qu'elles bénéficiaient d'un camp d'hébergement, de la sécurité et d'un toit, elles étaient totalement dévastées d'être contraintes quotidiennement d'échanger des rapports sexuels contre de la nourriture. Cela nous a profondément marquées. Comment pouvions-nous laisser ces filles rentrer dans ces conditions? Fort heureusement pour nous, une des recommandations que nous avons faites consiste tout simplement à modifier la politique suivie, dans le sens où les personnes qui s'occupent de la distribution de nourriture dans les camps devraient être des femmes, et non des hommes. Nous avons donc proposé de commencer par ce changement, et au cours de nos échanges avec le Gouvernement nigérian, nous avons obtenu que ce dernier l'accepte.

De même, en République démocratique du Congo, les femmes nous ont dit que, plus qu'une sécurité accrue de la part de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo lorsqu'elles reviennent dans une communauté d'accueil ou dans leur propre communauté, ce dont elles avaient besoin c'était davantage de microcrédit. Par ailleurs, nous avons vu des tentes où le charbon était utilisé pour la cuisine, ce qui est nocif pour les enfants. Et à notre retour, nous avons demandé aux personnes en charge du programme de cuisinières non polluantes si elles pouvaient l'étendre à tous les camps et remplacer ces poêles à charbon.

Je crois que ce sont là des actions concrètes qui permettent de faire évoluer les choses. Nous nous rendons sur le terrain et lorsque nous revenons, les choses bougent. Nous avons également obtenu à l'occasion de ce voyage qu'il y ait davantage de microcrédit pour les femmes. Mais il y a besoin de tellement plus. J'espère donc qu'à chaque voyage que nous effectuerons nous pourrons faire en sorte que ces engagements se traduisent par des changements concrets dans la vie des gens.

Encore une fois, je tiens à dire que nous continuerons de faire rapport au Conseil. Nous sommes

déterminées à faire en sorte qu'il y ait zéro violence fondée sur le sexe, en particulier en période de conflit, et à tenir comptables les gouvernements et, espérons-le, tous ceux qui commettent des crimes. Il importe de bien comprendre qu'il s'agit d'un travail en cours. Les circonstances ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Nous avons pu constater l'immensité des défis à relever, mais nous avons aussi vu que de très nombreuses possibilités existent. Et nous sommes convaincues qu'ensemble, nous pouvons faire bien davantage.

Je voudrais enfin exprimer notre reconnaissance au Conseil pour avoir ouvert la voie et en quelque sorte rendu notre travail possible. Les visites que les membres du Conseil ont effectuées dans de nombreux pays, de la Colombie à la région du bassin du lac Tchad, nous ont permis de nous montrer plus ambitieuses dans ce que nous entreprenons.

La séance est levée à 12 h 20.